

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

TENDERS OFFICE

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°028/D13-349/AONO/MINSANTE/CIPM/2026

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION - Exercice 2026

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

EXERCICE 2026

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

TABLE DES SIGLES

ARMP : Agence de Régulation des Marchés Publics

BPU : Bordereau des Prix Unitaires

DQE : Devis Quantitatif et Estimatif

MINMAP : Ministère des Marchés Publics

MO/MOD : Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué

SDPU : Sous-Détail des Prix Unitaires

CIPM : Commission Interne de Passation des Marchés

CCCM : Commission Centrale de Contrôles des Marchés Publics

CSPM : Commission Spéciale de Passation de Marchés Publics

CDPM : Commission Départementale de Passation des Marchés
Publics

DTAO : Dossier Type d'Appel d'Offres

DAO : Dossier d'Appels d'Offres

TABLE DES MATIÈRES

Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Pièce n°2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)

Pièce n°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

Pièce n°4 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Pièce n°5 : Descriptif de la Fourniture

Pièce n°6 : Cadre du Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaire

Pièce n°7 : Cadre du détail quantitatif et estimatif

Pièce n°8 : Cadre du sous-détail des prix unitaires et/ou de la décomposition des prix forfaitaires

Pièce n°9 : Modèle du marché

Pièce n°10 : Modèles des pièces à utiliser par le Soumissionnaire

Pièce N°11 : Charte d'Intégrité

Pièce N°12 : Engagement social et environnemental

Pièce N°13 : Visa de maturité ou justificatifs des études préalables

Pièce n°14 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier rang, agréées par le Ministre en charge des finances et autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des Marchés Publics.

Pièce n°15 : Grille d'évaluation

Pièce n°16 : Procédure de soumission en ligne

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

=====

TENDERS OFFICE

=====

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°028/D13-349/AONO/MINSANTE/CIPM/2026

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET ACHATS
DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE,
EN CINQ (05) LOTS.**

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

EXERCICE 2026

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

SEPTEMBRE 2026



**AVIS D'APPEL D'OFFRES EN PROCEDURE D'URGENCE N° 028/D13-
349/AAO/MINSANTE/CIPM/2026
RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET ACHATS DES
CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU PROGRAMME NATIONAL DE
LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ
(05) LOTS.**

1. OBJET :

Dans le cadre de la gestion des urgences de santé publique ainsi que de l'exécution du PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026, le Ministre de la Santé Publique lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet du présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence comprennent l'acquisition des kits, tests rapides et achats des consommables médicaux, en cinq (05) lots. Il s'agit notamment de :

N° Lot	Désignation
1	Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.
2	Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphœdème.
3	Achat des consommables médicaux pour l'enquête TAS 3 dans le DS Akwaya.
4	Acquisition des Tests rapides Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 pour les enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS grand Sud 37 DS grand Nord.
5	Achat des consommables médicaux pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS Sud et 37 DS grand Nord.

N°	Désignation : LOT 1	Quantité
	Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.	
1	Diazepam vial injection	60
2	Solution de glucose	75
	Ringer Lactate	75
3	Solution salée	130
4	Povidone Iodine 4% (bêthadine rouge)	65
	Povidone Iodine 10%, (bêthadine jaune)	65
5	Tablette de Diclofenac, 50mg,	260
6	Diclofenac, 75mg, injection	200
7	Ephedrine hydrochloride 30mg/ml, vial	60
8	Lidocaine with 1:100,000 epinephrine, 2% 1 x 50ml vial	50
9	Tablette de métronidazole 250 mg	390
10	Ceftriaxone inj, 1g	400
11	Tablette de Ciprofloxacin, 500mg,	200
12	Injection de Ketamine	70

13	Injection d'Atropine Sulfate 1mg in 1ml	70
14	Bouchons stériles jetables	50
15	Gants, paires, stériles, jetables, taille 7½ -8, boîte de 100	140
16	Gants, paires, jetables non stériles pour examen des patients, taille 7½ - 8, poudrés, boîte de 100	400
17	Seringue de 10 ml avec aiguille auto-jetable	400
18	Sutures vicryl, 2/0 - paquet de 12	300
19	Sutures vicryl 0 or 1 for hernia	300
20	Sutures vicryl 0 ou 1 pour hernie	300
21	Crêpe bandage 10cm x 4m	300
22	Perfuseur	100
23	Aiguille spinale 25G	100
24	Alcool 90°	100
25	Sac de collecte d'urine	100
26	Sonde urétrale Fr 16, F18	100
27	Cannula 22G	100
28	Cannula 18G	100
29	Cannula 20G	100
30	Vitamine K, injection, 10 mg, flacon de 1 ml	80
31	Coton hydrophile, 500 g	100
32	Amoxicilline, 500 mg, capsule	400
33	Paracétamol, 500 mg, comprimé	200
34	Tramadol	250
35	Bupivacaine (heavy/lourde), 5 mg/ml vial	50
36	Adrenaline, 1mg/ml	50
37	Blouse stérile pour bloc opératoire	70
38	Masque facial stérile jetable	5
39	Serviette de chariot sterile jetable	45
40	Serviette abdominale	50
41	Lame chirurgicale	100
42	Gaze absorbante stérile BP 40 cm x 40 cm	300
43	Sparadrap	50
44	Eau pour préparation injectable	300
45	Boîte de chirurgie	100
46	Ciseau Metzenbaum/ Metzenbaum scissors	100
47	Tablier chirurgical non perméable en plastique	100
48	Porte bistouri	100
49	Pincés à compresse	100
50	Pince à disséquer avec griffe	100
51	Pince à disséquer sans griffe	100
52	Pince à champ	100
53	Ciseau mayo	100
54	Pince hémostatique courbée	100
55	Pince hémostatique droite	100
56	Pince à tissu 160 mm	100
57	Pince Allis	100
58	Porte aiguille	100
59	Porte-aiguille, droit, 200 mm	20
60	Haricot	20
61	Écarteurs	25

62	Écarteur auto bloquant	25
63	Tube d'aspiration	22
64	Pince de Kocher avec griffe	20
65	Visière de protection faciale	5
66	Tenue de bloc	20
67	Compresse stérile (paquet de 10 compresses 10cmx10)	200
68	Séringue 50 cc	50

N°	Désignation : LOT 2	Quantité
Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphoedème.		
1	Bassine	650
2	Seau de 10L	555
3	Serviette de toilette	555
4	Savon ordinaire 700g	555
5	Gobelet 1L	550
6	Tube de Néomycine de 15-50g	1 000
7	Tube de Miconazole de 30-50g	550
8	Vaseline pot de 250g	550

N°	Désignation : LOT 3	Quantité
Achat des consommables médicaux pour l'enquête TAS 3 dans le DS Akwaya.		
1	LANCETS B/100	1100
2	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	550
3	Coton hydrophile 500 g	700
4	GANTS LATEX MEDIUM NON POUDRE B/100	700
5	MARQUEUR INDELIBILE 2000 B12	10
6	Pissette de 500ML	50
7	Savon liquide 1L	250
8	JAVEL CITRON 1000ML	370
9	SAC POUBELLE 240L PAQUET/5	80
10	Sacs de reconditionnement	50
11	Scotchs	27
12	Stylo à billes PAQUET DE 100	100
13	Boîtes de sécurité	50
14	Cadenas	50
15	Paires de ciseaux LAUREAT 14CM BTE/12	3

N°	Désignation : LOT 4	Quantités
Acquisition des Tests rapides Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 pour les enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS grand Sud 37 DS grand Nord.		
1	BIOLINE ONCHOCERCIASIS IgG4 (ov-16) B25T	13 006

	Désignation : LOT 5	
N°	Achat des consommables médicaux pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS Sud et 37 DS grand Nord.	Quantité
1	Filter Paper Disks, 100 shets (400 disks)	60
2	Lancets paquet de 100	600
3	Bouteilles cassables stériles	50
4	Gants de soins non stériles b100	150
5	Marker tricolor	50
6	Sac de conditionnement recyclable	50
7	Savon antiseptique liquide 1 l	180
8	Pipettes 20-200uL B100	20
9	Sac poubelles multicolores	80
10	Microplaques de 100 puits	100
11	Sodium borate, decahydrate, reagent grade 500g	5
12	Sodium chloride, reagent grade 500g	5
13	Tween 20, reagent grade 100ml	5
14	ProClin™ 950 50ml	5
15	Sodium caseinate, reagent grade 500g	5
16	Alcool 90° 1L	100
17	Coton hydrophyle 500 g	300
18	Pisette de 500 ML	20
19	Scotchs	67
20	Stylo à billes	50
21	Boîtes de sécurité	40
22	Cadenas	50
23	Paires de ciseaux	25

3. ALLOTISSEMENT

Le présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence est constitué en **cinq (05) lots** ci-après déclinés :

Lot	Désignation
1	Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.
2	Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphœdème.
3	Achat des consommables médicaux pour l'enquête TAS 3 dans le DS Akwaya.
4	Acquisition des Tests rapides Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 pour les enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS grand Sud 37 DS grand Nord.
5	Achat des consommables médicaux pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS Sud et 37 DS grand Nord.

4. COUT PREVISIONNEL :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **soixante-quinze millions neuf cent un mille huit cent treize (75 901 813) francs CFA TTC** reparti ainsi qu'il suit:

N°	Coût prévisionnel (AE) en francs CFA toutes taxes comprises			Financement
	Montant Hors Taxes	Montant de la TVA (19,25%)	Montant Toutes Taxes Comprises (TTC)	
Lot 1	17 000 000	EXONEREE	17 000 000	Budget du PLAN DE MITIGATION
Lot 2	10 946 386	599 801	11 546 188	
Lot 3	12 661 825	693 798	13 355 625	
Lot 4	17 000 000	EXONEREE	17 000 000	
Lot 5	17 000 000	EXONEREE	17 000 000	

5. MODE DE SOUMISSION :

Les soumissions objet du présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence **seront exclusivement faites en ligne.**

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à ce présent appel d'offres National Ouvert en procédure d'urgence est ouverte aux entreprises camerounaises spécialisées dans la fourniture des dispositifs médicaux au Ministère de la Santé Publique ou disposant d'une autorisation du fabricant des dispositifs médicaux.

7. FINANCEMENT :

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence sont financées par le **Budget du PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026**, suivant la ligne d'imputation : **60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13**

8. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Le Dossier d'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence peut être consulté aux heures ouvrables **au Service des Marchés Publics du MINSANTE** sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21).

9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence peut être obtenu **au Service des Marchés Publics du MINSANTE** sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de : **Soixante Quinze mille (75 000) FCFA pour tous les lots** non remboursable représentant les frais d'achat du DAO et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et [http : //www.publiccontracts.cm](http://www.publiccontracts.cm) dès publication du présent avis. <http://www.publiccontracts.cm>.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres. Il est également possible d'obtenir le Dossier d'Appel d'Offres par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus

indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

10. REMISE DES OFFRES :

10.1. Chaque offre est rédigée en anglais ou en français, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou toute autre moyen de communication électronique officiel à préciser par le maître d'ouvrage. Les offres seront exclusivement déposées en ligne via la plateforme COLEPS aux adresses : www.marchespublics.com ou www.publicstenders.com, le **22/10/2026** À 13 heures, heure locale. Une copie de sauvegarde sur clé USB sera également déposée aux mêmes heures et date au service des Marchés Publics du MINSANTE. En plus de la mention ci-après dans les délais impartis :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 028/D13-349/AONO/MINSANTE/CIPM/2026 DU 028/21/09/2026
RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET ACHATS DES
CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU PROGRAMME NATIONAL
DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE,
EN CINQ (05) LOTS.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

10.2. Taille et format des fichiers à transmettre :

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

11. CAUTION DE SOUMISSION :

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses offres une caution de soumission timbrée, datée, acquittée à la main accompagnée du récépissé délivré par un établissement financier agréé de premier ordre et par la caisse de dépôt et de consignation(CDEC) d'un montant de FCFA 1.500 000 **un million cinq cent mille**

NB:

- Une caution de soumission produite par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture est irrecevable.
- Une caution de soumission produite par un soumissionnaire et n'ayant aucun rapport avec l'objet de la consultation concernée sera considérée absente.

12. RECEVABILITE DES OFFRES :

Les autres pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et en cours de validité ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

13. OUVERTURE DE PLIS :

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **22/10/2026 à 14 heures** par la **Commission Interne de Passation des**

Marchés dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

14. DELAI ET LIEU DE LIVRAISON :

14.1. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois** dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des fournitures.

14.2. LIEU DE LIVRAISON

14.2.1 Le lieu de livraison est : **le Magasin Central du Ministère de la Santé Publique sis à hygiène mobile.**

14.2.2 Le Cocontractant est tenu de prendre toutes les dispositions relatives **en ce qui le concerne afin de procéder à la Coordination, mise à disposition au transport et constitution des kits sur site.**

15. CRITÈRES D'ÉVALUATION

15.1 CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

- i) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures après l'ouverture des plis ;
- ii) L'absence ou la non-conformité du cautionnement de soumission timbrée, acquittée à la main, accompagnée du récépissé délivré par la CDEC, à l'ouverture des plis. L'original de ladite caution ainsi que le récépissé devront être déposés au service des marchés
- iii) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- iv) Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;
- v) Le non-respect de 4/6 des critères essentiels ;
- vi) Absence de prospectus accompagnés des fiches techniques des produits par le fabricant ou la monographie du produit ;
- vii) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public au cours des trois (03) dernières années ;
- viii) Non-respect à 100% des spécifications techniques majeures suivis d'un astérisque dans le Descriptif de la fourniture ;
- ix) Absence de la charte d'intégrité dûment remplie et signée sur l'honneur ;
- x) Absence de la Déclaration d'engagement social et environnemental dûment remplie et signée sur l'honneur ;
- xi) Non-conformité de 70% des spécifications techniques mineures indiquées dans le Descriptif des fournitures du présent appel d'offre ;
- xii) L'attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée par le MINFI d'au moins 50% du Budget prévisionnel ;
- xiii) Absence de l'agrément de distribution du matériel médical et/ou des produits pharmaceutiques délivré par le Ministère de la Santé Publique en cours de validité accompagné du certificat de bonne pratique en cours de validité ;
- xiv) Absence de la copie de la sauvegarde sur trois clés USB en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
- xv) Non-respect du format de fichiers des offres.

15.2 CRITÈRES ESSENTIELS

- i) Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleurs) ;
- ii) Référence du soumissionnaire dans le domaine de la fourniture du matériel médical au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024, 2023) **(au moins deux (02) références d'un montant cumulé de FCFA trente millions (30 000 000) au cours des trois (03) dernières années) ;**

- i) Référence spécifique du soumissionnaire dans le domaine de la fourniture des médicaments et/ou test au cours des trois dernières années (2025, 2024, 2023) d'au moins 40% du montant prévisionnel du projet ;
- ii) Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP paraphés, cachetés et signés) ;
- iii) Planning et délai de livraison de maximum trois (03) mois ;
- iv) Engagement de fournir des intrants de date de péremption d'au moins un an.

Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et à au moins 4/6 des critères essentiels.

16 ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant satisfait aux critères de qualifications et dont l'offre aura été **évaluée la moins disante**

17 NOMBRE MAXIMUM DE LOTS :

Un candidat peut soumissionner pour tous les lots et en être attributaire.

18 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables **au Secrétariat du Chef de Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique** sis au second étage de l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge. Tél/Fax : 222 22 42 83, Email : secretariatdepminsante@gmail.com.

20 DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro : 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appel aux numéros : 673 205 725 / 699 370 748, L'ARMP au numéro 222 20 10 03 ou le Maître d'Ouvrage aux numéros : 222 221 030 / 222 222 899 / 222 224 283.

Ampliations :

- MINSANTE/CAB
- MINMAP
- ARMP (pour publication et archivage)
- CIPM
- Service des Marchés/MINSANTE
- Affichage (pour information)
- Maître d'Ouvrage (pour archivage)

Yaoundé, le _____

DR MANAOUA MALACHIE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

TENDERS OFFICE

**NATIONAL CALL FOR TENDERS OPENED IN EMERGENCY PROCEDURE
FOR TENDER N° 028/D13-349/AAO/MINSANTE/CIPM/2026
OF 21/09/2026 FOR THE ACQUISITION OF KITS AND RAPID TESTS,
AND THE PURCHASE**

**OF MEDICAL CONSUMABLES ON BEHALF OF THE NATIONAL PROGRAM
FOR THE CONTROL OF ONCHOCERCIASIS AND LYMPHATIC
FILARIASIS, IN FIVE (05) LOTS.**

1. PURPOSE :

As part of public health emergency management and the implementation of the 2026 Exercise Mitigation Plan, the Minister of Public Health is launching an Open National Call for Tenders under an emergency procedure for the procurement of kits, rapid tests, and medical consumables for the National Program for the Control of Onchocerciasis and Lymphatic Filariasis, divided into five (05) lots.

2. NATURE OF SERVICES

The services covered by this Open National Call for Tenders under emergency procedure comprise the acquisition of kits and rapid tests, as well as the purchase of medical consumables, divided into five (05) lots. These include, in particular:

N° Lot	Designation
1	Procurement of hydrocele surgery kits.
2	Procurement of lymphedema foot-washing kits.
3	Purchase of medical consumables for the TAS 3 survey in the Akwaya Health District.
4	Procurement of Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 rapid tests for epidemiological and OEM surveys in 44 Health Districts in the Greater South and 37 Health Districts in the Greater North.
5	Purchase of medical consumables for conducting epidemiological and OEM surveys in 44 Health Districts in the South and 37 Health Districts in the Greater North.

N°	Designation : LOT 1	Quantity
	Procurement of hydrocele surgery kits.	
1	Diazepam injection vial	60
2	Glucose solution	75
	Lactated Ringer's solution	75
3	Saline solution	130
4	Povidone-iodine 4% (red Betadine)	65
	Povidone-iodine 10% (yellow Betadine)	65
5	Diclofenac tablet, 50 mg	260
6	Diclofenac injection, 75 mg	200

7	Ephedrine hydrochloride 30 mg/mL vial	60
8	Lidocaine 2% with epinephrine 1:100,000, 1 x 50 mL vial	50
9	Metronidazole tablet, 250 mg	390
10	Ceftriaxone injection, 1 g	400
11	Ciprofloxacin tablet, 500 mg	200
12	Ketamine injection	70
13	Atropine sulfate injection, 1 mg/mL	70
14	Disposable sterile caps	50
15	Sterile disposable gloves (pairs), size 7½–8, box of 100	140
16	Non-sterile disposable examination gloves (pairs), size 7½–8, powdered, box of 100	400
17	10 mL syringe with auto-disposable needle	400
18	Vicryl sutures, 2/0 – pack of 12	300
19	Vicryl sutures, 0 or 1, for hernia repair	300
20	Vicryl sutures (size 0 or 1) for hernia	300
21	Crepe bandage, 10 cm x 4 m	300
22	IV administration set	100
23	Spinal needle, 25G	100
24	Alcohol	100
25	Urine collection bag	100
26	Urethral catheter (Fr 16, Fr 18)	100
27	Cannula, 22G	100
28	Cannula, 18G	100
29	Cannula, 20G	100
30	Vitamin K injection, 10 mg, 1 mL vial	100
31	Absorbent cotton wool, 500 g	100
32	Amoxicillin, 500 mg, capsule	400
33	Paracetamol, 500 mg, tablet	200
34	Tramadol	250
35	Bupivacaine (heavy), 5 mg/mL vial	50
36	Adrenaline, 1 mg/mL	50
37	Sterile operating room gown	100
38	Disposable sterile face mask	150
39	Disposable sterile trolley cover/towel	50
40	Abdominal pad/towel	50
41	Surgical blade	100
42	Sterile absorbent gauze (BP), 40 cm x 40 cm	300
43	Sparadrap	50
44	Water for injection	300
45	Surgical kit	100
46	Metzenbaum scissors	100
47	Impermeable plastic surgical apron	100
48	Scalpel handle	100
49	Sponge forceps	100
50	Toothed dissecting forceps	100
51	Non-toothed dissecting forceps	100
52	Towel clamp	100
53	Mayo scissors	100
54	Curved hemostatic forceps	100
55	Straight hemostatic forceps	100

56	Tissue forceps (160 mm)	100
57	Allis forceps	100
58	Needle holder	100
59	Needle holder, straight, 200 mm	20
60	Kidney dish	25
61	Retractors	25
62	Self-retaining retractor	25
63	Suction tube	22
64	Kocher forceps (toothed)	22
65	Face shield	150
66	Surgical scrubs	20
67	Sterile gauze swabs (pack of 10, 10x10 cm)	200
68	50 cc syringe	50

N°	Designation : LOT 2	Quantity
Procurement of lymphedema foot-washing kits.		
1	Washbasin	650
2	10L bucket	555
3	Bath towel	555
4	Standard soap (700g)	555
5	1L cup	550
6	Neomycin tube (15–50g)	1 000
7	Miconazole tube (30–50g)	550
8	Vaseline (250g jar)	550

Designation : LOT 3		
N°	Purchase of medical consumables for the TAS 3 survey in the Akwaya Health District.	Quantity
1	Lancets	1100
2	90% alcohol (1L)	550
3	Absorbent cotton (500g)	700
4	Examination gloves	700
5	Markers	10
6	500ml wash bottle	50
7	Liquid soap (1L)	250
8	Bleach	370
9	Trash bags	80
10	Repackaging bags	50
11	Tape	27
12	Ballpoint pens	100
13	Safety boxes	50
14	Padlocks	50
15	Scissors	3

Designation : LOT 4		
N°	Procurement of Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 rapid tests for epidemiological and OEM surveys in 44 Health Districts in the Greater South and 37 Health Districts in the Greater North.	Quantity

1	BIOLINE ONCHOCERCIASIS IgG4 (ov-16) B25T	13 006
---	--	--------

Designation: LOT 5		
N°	Purchase of medical consumables for conducting epidemiological and OEM surveys in 44 Health Districts in the South and 37 Health Districts in the Greater North.	Quantity
1	Filter paper disks, 100 sheets (400 disks)	60
2	Lancets, pack of 100	600
3	Sterile breakable bottles	50
4	Non-sterile medical gloves (box of 100)	150
5	Tricolor marker	50
6	Recyclable packaging bag	50
7	Liquid antiseptic soap, 1 L	180
8	Pipettes, 20–200 µL (box of 100)	20
9	Multicolor trash bags	80
10	100-well microplates	100
11	Sodium borate, decahydrate, reagent grade, 500 g	5
12	Sodium chloride, reagent grade, 500 g	5
13	Tween® 20, reagent grade, 100 ml	5
14	ProClin™ 950, 50 ml	5
15	Sodium caseinate, reagent grade, 500 g	5
16	90% alcohol, 1 L	100
17	Absorbent cotton wool, 500 g	300
18	Wash bottle, 500 ml	20
19	Adhesive tape	67
20	Ballpoint pen	50
21	Safety boxes	40
22	Padlocks	50
23	Pairs of scissors	25

3. SLICES/ALLOTMENT

This Open National Call for Tenders under an emergency procedure comprises five (05) lots, as detailed below:

Lot	Designation
1	Procurement of hydrocele surgery kits.
2	Procurement of lymphedema foot-washing kits.
3	Purchase of medical consumables for the TAS 3 survey in the Akwaya Health District.
4	Procurement of Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 rapid tests for epidemiological and OEM surveys in 44 Health Districts in the Greater South and 37 Health Districts in the Greater North.
5	Purchase of medical consumables for conducting epidemiological and OEM surveys in 44 Health Districts in the South and 37 Health Districts in the Greater North.

Note: A bidder may not submit a bid for more than one lot.

4. ESTIMATED COST

The estimated cost of the project, following the preliminary studies, is seventy-five million nine hundred and one thousand eight hundred and thirteen (75,901,813) CFA francs (inclusive of all taxes), broken down as follows:

N°	Estimated cost (Commitment Authorization) in CFA Francs all taxes included			
	Amount excluding Taxes	VAT amount (19,25%)	Amount inclusive of all taxes (TTC)	Financement
Lot 1	17 000 000	Exempt	17 000 000	MITIGATION PLAN BUDGET FINANCIAL YEAR 2026
Lot 2	10 946 386	599 801	11 546 188	
Lot 3	12 661 825	693 798	13 355 625	
Lot 4	17 000 000	Exempt	17 000 000	
Lot 5	17 000 000	Exempt	17 000 000	

5. SUBMISSION METHOD

Submissions subject to this National Call for Tenders opened in Emergency Procedure call Tender **will be made exclusively online.**

6. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this current National Open Call for Tenders under emergency procedure is open to Cameroonian companies specializing in the supply of medical devices to the Ministry of Public Health or having authorization from the manufacturer of the medical devices.

7. FUNDING

The services, subject of this National Call for Tenders opened in Emergency Procedure call Tender, are financed by the **Mitigation Plan Budget**, financial year 2026 following the allocation line: **60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13**

8. CONSULTATION OF TENDER FILE

The Tender File can be consulted during working hours at the MINSANTE Public Procurement Department located on the ground floor of the Health building located near the Red Cross (Telephone/fax 222 22 10 21).

9. ACQUISITION OF TENDER FILE

The National Call for Tenders opened in Emergency Procedure call Tender Document can be obtained from the MINSANTE Public Procurement Department located on the ground floor of the Health building located near the Red Cross (Telephone/fax 222 22 10 21), upon publication of the this notice, against presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of **seventy five Thousand (75,000) FCFA** representing the purchase costs of the DAO and the electronic version on the COLEPS platform at the addresses [http:// www.marchespublics.cm](http://www.marchespublics.cm) and <http://www.publiccontracts.cm> upon publication of this notice. <http://www.publiccontracts.cm>. When withdrawing the file, the bidder must submit a copy of his payment receipt clearly showing his name, the name of the Project Manager and the call for tender number. It is also possible to obtain the Tender Document by free download from the COLEPS platform available at the addresses indicated above for the electronic version. However, online submission is conditional on payment of the purchase fees for the Tender Document.

10. SUBMISSION OF OFFERS

10.1. Each offer is written in English or French and must be transmitted by the bidder on the COLEPS platform or any other official electronic means of communication to be specified by the project owner. Bids will be submitted exclusively online via the COLEPS platform at the addresses:

www.marchespublics.com or www.publicstenders.com, on/....../2026 At 1 p.m., local time. A backup copy on a USB key or CD ROM will also be submitted at the same time and date to the MINSANTE Public Procurement Department. In addition to the following mention within the specified deadlines:

NATIONAL CALL FOR TENDERS OPENED IN EMERGENCY PROCEDURE FOR TENDER N°028/D13-349/AAO/MINSANTE/CIPM/2026 OF 21/09/2026 REGARDING THE ACQUISITION OF KITS AND RAPID TESTS AND THE PURCHASE OF MEDICAL CONSUMABLES ON BEHALF OF THE NATIONAL PROGRAM FOR THE CONTROL OF ONCHOCERCIASIS AND LYMPHATIC FILARIASIS, IN FIVE (05) LOTS.

TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSION »

10.2. Size and format of files to transmit:

For online submission, the maximum sizes of documents which will pass through the platform and constituting the bidder's offer are as follows:

- 5 MB for the Administrative Offer;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 5 MB for the Financial Offer.

The accepted formats are as follows:

- PDF format for textual documents;
- JPEG for images.

11. SUBMISSION BOND

Each bidder must attach to their bid a stamped, dated, and manually receipted bid bond, accompanied by the receipt issued by a top-tier authorized financial institution and by the Deposit and Consignment Fund (CDEC), in the amount of CFAF 1 500 000 (one **million five hundred thousand**):

NB:

- **The absence of the stamped, dated and hand-paid bid bond accompanied by the receipt issued by the Deposit and Consignment box (CDEC) will result in the outright rejection of the offer.**
- **A bid bond produced by a bidder and having no connection with the subject of the consultation concerned will be considered absent.**

12. ADMISSIBILITY OF OFFERS

The other administrative documents required must be produced in originals or copies certified by the issuing service, in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Call for Tenders. They must be dated less than three (03) months and be valid or have been established after the date of signature of the Call for Tenders.

13. OPENING OF FOLDS:

The opening of the folds will be done in one step.

The opening of administrative documents and technical and financial offers will take place on **22/10 /2026** at 2 p.m. by the Internal Procurement Commission in the meeting room of the said Commission located on the first floor of the Ex-PSFN Building near the National Red Cross.

14. DELIVERY TIME AND PLACE

14.1. DELIVERY TIME

The maximum delivery time provided by the Project Owner for the delivery subject to this call for tenders is **three (03) months** upon notification of the Service Order to start supplies.

14.2. DELIVERY PLACE :

14.2.1 The place of delivery is: **the Central Store of the Ministry of Public Health located at mobile hygiene.**

14.2.2 The Co-contractor is required to take all relevant measures in order as far as it is concerned in order to carry out the Coordination, provision, transport and constitution of the kits on site.

15. EVALUATION CRITERIA

15.1 ELIMINATORY CRITERIA

- i)** Absence or non-compliance of a document in the administrative file 48 hours after the opening of bids;
- ii)** False declarations, fraudulent practices, or falsified documents;
- iii)** Absence of a quantified unit price in the bid;
- iv)** Failure to meet 4 out of the 6 essential criteria;
- v)** Absence of product brochures accompanied by manufacturer technical data sheets or product monographs;
- vi)** Absence of a sworn declaration stating that no public contract has been abandoned within the last three (03) years;
- vii)** Failure to meet 100% of the major technical specifications marked with an asterisk in the Supply Description;
- viii)** Absence of the integrity charter, duly completed and signed under oath;
- ix)** Absence of the social and environmental commitment declaration, duly completed and signed under oath;
- x)** Non-compliance with 70% of the minor technical specifications indicated in the Supply Description of this call for tenders;
- xi)** Absence or non-compliance of the stamped bid bond—duly receipted by hand and accompanied by the receipt issued by the CDEC—at the time of bid opening;
- xii)** Absence of a certificate of financial capacity issued by a bank approved by MINFI, covering at least 50% of the estimated budget;
- xiii)** Absence of a valid authorization to distribute medical equipment and/or pharmaceutical products issued by the Ministry of Public Health, accompanied by a valid certificate of good practice;
- xiv)** Absence of a backup copy for use in the event of a malfunction of the COLEPS platform;
- xv)** Failure to adhere to the required bid file format.

15.2 ESSENTIAL CRITERIA:

- i)** Presentation of the bid (compliance of the bid composition with the requirements of the Bidding Documents; documents in order and separated by colored dividers);
 - ii)** Bidder's track record in the supply of medical equipment over the last three (03) years (2025, 2024, 2023) (at least two (02) references with a cumulative value of Thirty million (30,000,000) over the last three (03) years);
 - iii)** Bidder's specific track record in the supply of medicines and/or tests over the last three years (2025, 2024, 2023) amounting to at least 40% of the project's estimated value;
 - iv)** Proof of acceptance of contract conditions (CCAP and CCTP initialed, stamped, and signed);
 - v)** Delivery schedule and timeframe of a maximum of three (03) months;
 - vi)** Commitment to supply inputs with a remaining shelf life of at least one year.
- To be eligible for financial evaluation, the bidder must meet all of the so-called eliminatory criteria and at least 4/6 of the essential criteria.**

16. AWARD OF THE TENDER :

The Project Owner will award the Contract to the Bidder who has satisfied all the eliminatory criteria and whose offer will be evaluated as the lowest, according to the terms of the Special Regulations of the Consultation.

17. MAXIMUM NUMBER OF LOTS:

A candidate may submit a tender for all lots and be awarded them.

18. VALIDITY OF BIDS :

Bidders shall remain committed to their bids for a period of ninety (90) days from the deadline set for the submission of bids.

19. FURTHER INFORMATION :

Further information may be obtained during working hours at the Secretary of the Chief of the Division of Studies and Projects (DEP), **located behind the health building of the Ministry of Public Health, behind the Cameroon Red Cross in Yaounde. Phone/Fax : 222 22 42 83, Email : secretariatdepminsante@gmail.com.**

20. FIGHT AGAINST CORRUPTION AND MALPRACTICES :

For any denunciation of practices, facts or acts of corruption, please call CONAC at 1517, the Public Contract Authority (MINMAP) by SMS or call at (+237) 673 205 725 / 699 370 748, ARMP at 222 20 18 03, or the Contracting Authority at 222 221 030 / 222 222 899 / 222 224 283

For any acts of corruption or bad practices, please send an SMS or call MINMAP at 673 205 725/699 370 748.

Done in Yaoundé, 21/09/2026

DR MANAOUA MALACHIE

Copies to:

- MINSANTE/OFFICE ;
- MINMAP;
- MOH;
- ARMP;
- CSPM;
- Contract service/MOH;
- Records/Chronos

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

=====

TENDERS OFFICE

=====

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2026

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION -Exercice 2026

IMPUTATION : **60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13**

**PIECE N°2 : Règlement Général de l'Appel
d'Offres (RGAO)**

SEPTEMBRE 2026

Table des matières

A Généralités	
Article 1	: Portée de la soumission
Article 2	: Financement
Article 3	: Fraude et corruption
Article 4	: Candidats admis à concourir
Article 5	: Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés
Article 6	: Qualification du Soumissionnaire
Article 7	: Visite du site des travaux
B Dossier de consultation	
Article 8	: Contenu du Dossier d'Appel d'offres
Article 9	: Eclaircissements apportés au Dossier de consultation et recours
Article 10	: Modification du Dossier d'Appel d'offres
C Préparation des offres	
Article 11	: Frais de soumission
Article 12	: Langue de l'offre
Article 13	: Documents constituant l'offre
Article 14	: Montant de l'offre
Article 15	: Monnaies de soumission et de règlement
Article 16	: Validité des offres
Article 17	: Cautions de Soumission
Article 18	: Propositions variantes des soumissionnaires
Article 19	: Réunion préparatoire à l'établissement des offres
Article 20	: Forme et signature de l'offre
D Dépôt des offres	
Article 21	: Cachetage et marquage des offres
Article 22	: Date et heure limite de dépôt des offres
Article 23	: Offres hors délai
Article 24	: Modification, substitution et retrait des offres
E Ouverture des plis et évaluation des offres	
Article 25	: Ouverture des plis et recours
Article 26	: Caractère confidentiel de la procédure
Article 27	: Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante
Article 28	: Détermination de la conformité des offres

Article 29	: Qualification du soumissionnaire
Article 30	: Correction des erreurs
Article 31	: Conversion en une seule monnaie
Article 32	: Evaluation des offres au plan financier
Article 33	: Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux
F Attribution du Marché	
Article 34	: Attribution du marché
Article 35	: Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Consultation Restreinte infructueux ou d'annuler une procédure
Article 36	: Notification de l'attribution du marché
Article 37	: Publication des résultats d'attribution du marché et recours
Article 38	: Signature du marché
Article 39	: Cautionnement définitif

Règlement Général de l'Appel d'Offres

A. Généralités

Article 1 : Portée de la soumission

1.1. L'Autorité Contractante, définie dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres pour la construction et/ou l'achèvement des Travaux décrits dans le Dossier de consultation et brièvement définis dans le RPAO.

Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de la consultation figurent dans le RPAO.

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit achever les Travaux dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou dans celle fixée dans le dit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des travaux objet du présent Consultation Restreinte est précisée dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs, sont tenus au respect des règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution des marchés.

En vertu de ce principe :

a. Les définitions ci-après sont admises :

- i. Est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché,
- ii. Se livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’un marché ;
- iii. “pratiques collusoires” désignent toute forme d’entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l’Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. “pratiques coercitives” désignent toute forme d’atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d’influencer leur action au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché.
- v. “Pratiques coercitives” désignent toute forme d’atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d’influencer leur action au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché.

b. Toute proposition d’attribution est rejetée, s’il est prouvé que l’attributaire proposé est directement ou par l’intermédiaire d’un agent, coupable de corruption ou s’est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l’attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics, peut à titre conservatoire, prendre une décision d’interdiction de soumissionner pendant une période n’excédant pas deux (02) ans, à l’encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d’influence, de conflits d’intérêts, de délit d’initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si la consultation est restreinte, la consultation s’adresse à tous les candidats retenus à l’issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, la consultation s’adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

- a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d’un groupement d’entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d’un pays éligible, conformément à la convention de financement ;
- b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d’un groupement d’entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d’intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d’intérêt.
- i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au

titre du présent Consultation Restreinte ; ou

- ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent Consultation Restreinte, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous- traitants dans plus d'une offre.
 - iii l'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics
- c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
- d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage.

Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

5.1. Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPC, et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées aux dits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme "provenir" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ;
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré- qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPC, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs entrepreneurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage et de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché ;
- e. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.

6.4. Les soumissionnaires qui sollicitent le bénéfice d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.

Article 7 : Visite du site des travaux

7.1. Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.

7.2. le Maître d'Ouvrage est tenu d'autoriser le Soumissionnaire qui en fait la demande et ses employés ou agents, à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisent si nécessaire, et qu'il demeure responsable des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.3. Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 19 du RGC.

B. Dossier de consultation

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'offres

8.1. Le Dossier de consultation décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché Outre le(s)additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend

aussi les principaux documents énumérés ci-après :

Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres.

Pièce n°2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO).....

Pièce n°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Pièce n°4 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). . .

Pièce n°5 : Descriptif de la Fourniture

Pièce n°6 : Cadre du Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaire...

Pièce n°7 : Cadre du détail quantitatif et estimatif.

Pièce n°8 : Cadre du sous-détail des prix unitaires et/ou de la décomposition des prix forfaitaires

Pièce n°9 : Modèle du marché.

Pièce n°10 : Modèles des pièces à utiliser par le Soumissionnaire.

Pièce N°11 : Charte d'Intégrité

Pièce N°12 : Engagement social et environnemental...

Pièce N°13 : Visa de maturité ou justificatifs des études préalables

Pièce n°14 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier rang agréé par le Ministre en charge des finances et autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des Marchés Publics.

Pièce n°15 : Grille d'évaluation.....

Pièce n°16 : Procédure de soumission en ligne

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards au dit dossier.

Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier de consultation et recours

9.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier de consultation peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans le RPC avec copie au Maître d'Ouvrage. Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier de consultation.

9.2. Entre la publication de l'Avis de consultation, y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre chargé des Marchés publics.

9.3. Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité Contractante et à l'Organisme chargé de la Régulation et au Président de la Commission.

9.4. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise au MINMAP et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

Article 10 : Modification du Dossier de l'Appel d'Offres

10.1. L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou consécutivement à une saisine d'un soumissionnaire modifier le Dossier de l'Appel d'offres en publiant un

additif.

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier de l'Appel d'offres conformément à l'Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier de l'Appel d'offres.

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux

I.1.1.1 C. Préparation des offres

dispositions de l'Article 22 du RGAO.

Article 11 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L'Autorité Contractante et le Maître d'Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure de consultation.

Article 12 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangé entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 13 : Documents constituant l'offre

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGC ;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification mentionnés à l'article 6.1 du RPAO.

b.2. Méthodologie

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment : une note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, PAQ, sous-traitance, attestation de visite du site le cas échéant, etc.).

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

b.4. Commentaires (facultatifs)

Un commentaire des choix techniques du projet et d'éventuelles propositions.

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPC précise les éléments permettant de justifier le coût des travaux, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
3. Le détail estimatif dûment rempli ;
4. Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;
5. L'échéancier prévisionnel de paiements le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier de consultation, sous réserve des dispositions de l'Article 17.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

13.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Consultation Restreinte, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un lot.

Article 14 : Montant de l'offre

14.1. Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres, le montant du marché couvrira l'ensemble des travaux décrits dans l'Article 1.1 du RGAO, sur la base du Bordereau des Prix et du Détail Quantitatif et Estimatif chiffrés présentés par le soumissionnaire.

14.2. Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif.

14.3. Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le RPAO et au CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du futur Marché, ou à tout autre titre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans les prix et dans le montant total de son offre.

14.4. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation des dits prix doivent être précisées. Etant entendu que tout Marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.

14.5. Tous les prix unitaires assortis des quantités doivent être justifiés par dessous-détails établis conformément au cadre proposé à la pièce N°8 du DAO.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous ; l'option applicable étant celle retenue dans le RPAO.

15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.

b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

a. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et dénommée "monnaie nationale".

b. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la

monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisée dans le commerce international.

15.4. L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables ; à cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5. Durant l'exécution des travaux, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être révisée d'un commun accord par l'Autorité Contractante et l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.

Article 16 : Validité des offres

16.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de la consultation à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 22 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.

16.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution des soumissionnaires prévue à l'article 17 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

16.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que l'Autorité Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s).

La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation des offres.

Article 17 : Caution de soumission

17.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

17.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier de consultation ; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.

17.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

17.4. Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats.

17.5. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

17.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

- i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou
- ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.
- iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires

18.1. Lorsque les travaux peuvent être exécutés dans des délais d'exécution variables, le RPAO précisera ces délais, et indiquera la méthode retenue pour l'évaluation du délai d'achèvement proposé par le soumissionnaire à l'intérieur des délais spécifiés. Les offres proposant des délais au-delà de ceux spécifiés seront considérées comme non conformes.

18.2. Excepté dans le cas mentionné à l'Article 18.3 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base de l'Autorité Contractante telle que décrite dans le Dossier de consultation, et fournir en outre tous les renseignements dont l'Autorité Contractante a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. L'Autorité Contractante n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée la moins disante.

18.3. Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant le RPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des travaux, ces parties de travaux doivent être décrites dans les Spécifications techniques. De telles variantes seront évaluées suivant leur mérite propre en accord avec les dispositions de l'Article 32.2(g) du RGAO.

Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres

19.1. A moins que le RPAO n'en dispose autrement, le Soumissionnaire peut être invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra au lieu et date indiqués dans le RPAO.

19.2. La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et

réponses à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.

19.3. Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit de façon qu'elle parvienne à l'Autorité Contractante au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il se peut que le Maître d'Ouvrage ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les questions et réponses seront transmises selon les modalités de l'Article 19.4 ci-dessous.

19.4. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'offres. Toute modification des documents de consultation énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Autorité Contractante en publiant un additif conformément aux dispositions de l'Article 10 du RGAO, le procès-verbal de la réunion préparatoire ne pouvant en tenir lieu.

19.5. Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

Article 20 : Forme et signature de l'offre

20.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 13 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

20.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1(a) ou 6.2(c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

20.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

D. Dépôt des offres

Article 21 : Cachetage et marquage des offres

21.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE », selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du Soumissionnaire.

21.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de la consultation ;

b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis de consultation indiqués dans le RPAO, et la mention "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE

DEPOUILLEMENT”.

21.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée si elle a été déclarée hors délai conformément aux dispositions des articles 23 et 24 du RGAO.

21.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué aux articles 21.1 et 21.2 Susvisés, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres

22.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de la consultation.

22.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 23 : Offres hors délai

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 22 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

24.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 21 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

24.3. Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article

24.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 25 : Ouverture des plis et recours

25.1. L'ouverture de tous les plis se fait en un temps, toutefois pour les projets complexes notamment ceux ayant fait l'objet d'une procédure de pré qualification, l'ouverture peut se faire en deux temps.

La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

25.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées «Retrait» seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

25.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

25.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

25.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous- commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

25.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, une copie paraphée des offres des

soumissionnaires.

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au comité d'examen et de recours (CER) avec copie au MINMAP, ARMP, Maître d'Ouvrage et le président de la Commission interne de passation des marchés (CIPM).

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du Soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

26.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'Analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

26.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 26.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante

27.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner de l'éclaircissement sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 30 du RGAO.

27.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 28 : Détermination de la conformité des offres

28.1. La Sous-commission d'analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les

documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

28.2. La Sous-commission d'analyse déterminera si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de consultation en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

28.3. Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier de consultation, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- i. Affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux ;
- ii. Limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'appel d'offres, les droits de l'Autorité Contractante ou ses obligations au titre du Marché ;
- ii. Est telle que sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres.

28.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

28.5. L'Autorité Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 29 : Qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier de consultation, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 30 : Correction des erreurs

30.1. La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier de consultation pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;

Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

c. S'il ya contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail du dit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas(a)et(b) ci-dessus.

30.2. Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et,

avec la confirmation du Soumissionnaire, le dit montant sera réputé l'engager.

30.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 31 : Conversion en une seule monnaie

31.1. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.

31.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans les conditions définies par le RPC.

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous- commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit:

a. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;

b. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;

c. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO ;

d. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;

e. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;

f. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cette Consultation Restreinte est lancée simultanément pour plusieurs lots.

g. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par l'Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les

éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

Les entrepreneurs nationaux bénéficient d'une marge de préférence nationale telle que prévue par le Code des Marchés Publics aux fins d'évaluation des offres.

Article 34 : Attribution

34.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

34.2. Si, selon l'Article 13.2 du RGAO, la consultation porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.

34.3 Toute attribution des marchés de Travaux se fait au Soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères d'évaluation et présentant l'offre évaluée la moins-disante.

Article 35 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer une Consultation Restreinte infructueux ou d'annuler une procédure

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure de consultation après autorisation de Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer une Consultation Restreinte infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 36 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l'Autorité Contractante notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmé et par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'ouvrage paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

37.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

37.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

37.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

37.4. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au comité d'examen et de recours (CER) avec copie au MINMAP, ARMP, Maître d'Ouvrage et le président de la Commission interne de passation des marchés (CIPM).

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 38 : Signature du marché

38.1. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours pour la signature du marché à compter de la date de souscription par l'attributaire du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente.

38.2. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 39 : Cautionnement définitif

39.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, l'entrepreneur fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement garantissant l'exécution intégrale des travaux.

39.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

39.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

39.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

TENDERS OFFICE

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2026

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

LIGNE IMPUTATION : **60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13**

PIECE N°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

SEPTEMBRE 2026

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Les renseignements et les données qui suivent pour l'acquisition des fournitures devront compléter ou préciser les clauses du Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO). En cas de divergence, les dispositions ci- après prévaudront sur les clauses du RGAO.

Ref. RGAO	Généralités		
1	Définition des prestations : Nom et adresse du Maitre d'Ouvrage : Ministre de la Santé Publique. Tél. :222 22 57 58. Nombre de lots : 05. Les fournitures à acquérir consistent : à l'acquisition des kits, tests rapides et achats des consommables médicaux pour le compte du programme national de lutte contre l'onchocercose et la filariose lymphatique, en cinq (05) lots		
	N° Lot	Désignation	
	1	Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.	
	2	Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphoedème.	
	3	Achat des consommables médicaux pour l'enquête TAS 3 dans le DS Akwaya.	
	4	Acquisition des Tests rapides Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 pour les enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS grand Sud 37 DS grand Nord.	
	5	Achat des consommables médicaux pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS Sud et 37 DS grand Nord.	
	N°	Désignation : LOT 1	Quantité
		Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.	
	1	Diazepam vial injection	60
	2	Solution de glucose	75
		Ringer Lactate	75
	3	Solution salée	130
	4	Povidone Iodine 4% (béthadine rouge)	65
		Povidone Iodine 10%, (béthadine jaune)	65
	5	Tablette de Diclofenac, 50mg,	260
	6	Diclofenac, 75mg, injection	200
	7	Ephedrine hydrochloride 30mg/ml, vial	60
	8	Lidocaine with 1:100,000 epinephrine, 2% 1 x 50ml vial	50
	9	Tablette de métronidazole 250 mg	390
	10	Cefriaxone inj, 1g	400
	11	Tablette de Ciprofloxacin, 500mg,	200
	12	Injection de Ketamine	70
	13	Injection d'Atropine Sulfate 1mg in 1ml	70
	14	Bouchons stériles jetables	50
	15	Gants, paires, stériles, jetables, taille 7½ -8, boîte de 100	140
	16	Gants, paires, jetables non stériles pour examen des patients, taille 7½ -8, poudrés, boîte de 100	400

17	Seringue de 10 ml avec aiguille auto-jetable	400
18	Sutures vicryl, 2/0 - paquet de 12	300
19	Sutures vicryl 0 or 1 for hernia	300
20	Sutures vicryl 0 ou 1 pour hernie	300
21	Crêpe bandage 10cm x 4m	300
22	Perfuseur	100
23	Aiguille spinale 25G	100
24	Alcool 90°	100
25	sac de collecte d'urine	100
26	Sonde urétrale Fr 16, F18	100
27	Cannula 22G	100
28	Cannula 18G	100
29	Cannula 20G	100
30	Vitamine K, injection, 10 mg, flacon de 1 ml	100
31	Coton hydrophile, 500 g	100
32	Amoxicilline, 500 mg, capsule	400
33	Paracétamol, 500 mg, comprimé	200
34	Tramadol	250
35	Bupivacaine (heavy/lourde), 5 mg/ml vial	50
36	Adrenaline, 1mg/ml	50
37	Blouse stérile pour bloc opératoire	100
38	Masque facial stérile jetable	150
39	Serviette de chariot sterile jetable	50
40	Serviette abdominale	50
41	Lame chirurgicale	100
42	Gaze absorbante stérile BP 40 cm x 40 cm	300
43	Sparadrap	50
44	Eau pour prépartion injectable	300
45	Boite de chirurgie	100
46	Ciseau Metzenbaum/ Metzenbaum scissors	100
47	Tablier chirurgical non perméable en plastique	100
48	Porte bistouri	100
49	Pinces à compresse	100
50	Pince à disséquer avec griffe	100
51	Pince à disséquer sans griffe	100
52	Pince à champ	100
53	Ciseau mayo	100
54	Pince hémostatique courbée	100
55	Pince hémostatique droite	100
56	Pince à tissu 160 mm	100
57	Pince Allis	100
58	Porte aiguille	100
59	Porte-aiguille, droit, 200 mm	20
60	Haricot	25
61	Écarteurs	25
62	Écarteur auto bloquant	25
63	Tube d'aspiration	22
64	Pince de Kocher avec griffe	22
65	Visière de protection faciale	150
66	Tenue de bloc	20

67	Compresse stérile (paquet de 10 compresses 10cmx10)	200
68	Séringue 50 cc	50

N°	Désignation : LOT 2	Quantité
Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphoedème.		
1	Bassine	650
2	Seau de 10L	555
3	Serviette de toilette	555
4	Savon ordinaire 700g	555
5	Gobelet 1L	550
6	Tube de Néomycine de 15-50g	1 000
7	Tube de Miconazole de 30-50g	550
8	Vaseline pot de 250g	550

N°	Désignation : LOT 3	Quantité
Achat des consommables médicaux pour l'enquête TAS 3 dans le DS Akwaya.		
1	LANCETTS/3100	200
2	Alcool 90° 1L	200
3	Coton hydrophile 500 g	342
4	Gants de soins	300
5	Marqueurs	180
6	Pisette de 500ML	40
7	Savon liquide 1L	100
8	Javel	105
9	Sacs poubelle	80
10	Sacs de reconditionnement	20
11	Scotchs	25
12	Stylo à billes	410
13	Boîtes de sécurité	20
14	Cadenas	20
15	Paires de ciseaux	30

N°	Désignation : LOT 4	Quantités
Acquisition des Tests rapides Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 pour les enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS grand Sud 37 DS grand Nord.		
1	BIOLINE ONCHOCERCIASIS IgG4 (ov-16) B25T	13 006

N°	Désignation : LOT 5	Quantité
Achat des consommables médicaux pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS Sud et 37 DS grand Nord.		
1	Filter Paper Disks, 100 shets (400 disks)	60

	2	Lancets paquet de 100	50
	3	bouteilles cassables steriles	50
	4	Gants de soins non steriles b100	150
	5	marker tricolor	100
	6	sac de conditionnement recyclable	25
	7	Savon antiseptique liquide 1 l	100
	8	pipettes 20-200uL B100	20
	9	sac poubelles multicolores	50
	10	microplaques de 100 puits	100
	11	Sodium borate, decahydrate, reagent grade 500g	5
	12	Sodium chloride, reagent grade 500g	5
	13	Tween 20, reagent grade 100ml	5
	14	ProClin™ 950 50ml	5
	15	Sodium caseinate, reagent grade 500g	5
	16	Alcool 90° 1L	25
	17	Coton hydrophyle 500 g	200
	18	Pisette de 500 ML	20
	19	Scotchs	67
	20	Stylo à billes	70
	21	Boîtes de sécurité	30
	22	Cadenas	20
	23	Paires de ciseaux	25
1.1	Nom et adresse de l'Autorité Contractante : Le Ministre de la Santé Publique. Tél. : 222 22 57 58 Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique. Tél. : 222 22 57 58		
1.2	Délai de livraison : Trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la fourniture. Lieu de livraison : Magasin Central du Ministère de la Santé Publique sis à hygiène mobile.		
2.1	Source de financement : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026, ligne d'imputation : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13		
4.2	Critères de provenance des soumissionnaires : La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises Camerounaises spécialisées dans la fourniture des dispositifs médicaux au Ministère de la Santé Publique ou disposant d'une autorisation du fabricant des dispositifs médicaux.		
5.1	Critères de provenance des fournitures : Non limité		
6	Qualification du soumissionnaire		
6.1	1. Critères éliminatoires i) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures après l'ouverture des plis ; ii) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ; iii) Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ; iv) Le non-respect de 4/6 des critères essentiels ; v) Absence de prospectus accompagnés des fiches techniques des produits par le fabricant ou la monographie du produit ; vi) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public au cours des trois (03) dernières années ;		

	vii) Non-respect à 100% des spécifications techniques majeures suivis d'un astérisque dans le Descriptif de la fourniture ; viii) Absence de la charte d'intégrité dûment remplie et signée sur l'honneur ; ix) Absence de la Déclaration d'engagement social et environnemental dûment remplie et signée sur l'honneur ; x) Non-conformité de 70% des spécifications techniques mineures indiquées dans le Descriptif des fournitures du présent appel d'offre ; xi) L'absence ou la non-conformité du cautionnement de soumission timbrée, acquittée à la main, accompagnée du récépissé délivré par la CDEC, à l'ouverture des plis ; xii) L'attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée par le MINFI d'au moins 50% du Budget prévisionnel du projet ; xiii) Absence de l'agrément de distribution du matériel médical et/ou des produits pharmaceutiques délivré par le Ministère de la Santé Publique en cours de validité accompagné du certificat de bonne pratique en cours de validité ; xiv) Non-respect du format de fichiers des offres ; xv) Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS. 2. Critères essentiels L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous : i) Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleurs) ; ii) Référence du soumissionnaire dans le domaine de la fourniture du matériel médical au cours des trois (03) dernières années (2025,2024,2023) (au moins deux (02) références d'un montant cumulé de dix millions (10 000 000) au cours des trois (03) dernières années) ; iii) Référence spécifique du soumissionnaire dans le domaine de la fourniture des médicaments et/ou test au cours des trois dernières années (2025, 2024,2023) d'au moins 40% du montant prévisionnel du projet ; iv) Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP paraphés, cachetés et signés) ; v) Les Spécifications Techniques (ST) du DAO paraphé sur chaque page, cachetés, datés, signés avec la mention « lu et approuvé » du soumissionnaire à la dernière page. vi) Planning, Calendrier et Délai de livraison n'excédant pas trois (03) mois ; vii) Engagement de fournir des intrants de date de péremption d'au moins un an. Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et à au moins 4/6 des critères essentiels.
	Préparation des offres
6.2	Taille et format des fichiers : Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes : ▪ 5 MO pour l'Offre Administrative ;

	▪ 15 MO pour l'Offre Technique ; ▪ 5 MO pour l'Offre Financière. Les formats acceptés sont les suivants : ▪ Format PDF pour les documents textuels ; ▪ JPEG pour les images. Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre. Tout complément d'information à l'Autorité Contractante doit être envoyé à l'adresse suivante : en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm.									
11.	Langue de l'offre : Français ou Anglais									
12. 1	<i>La liste des informations sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</i> Enveloppe A - Volume 1. : Dossier administratif <i>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</i> A.1.1 <i>La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;</i> A.1.2 <i>L'accord de groupement le cas échéant. Nb exigence d'un acte notarié en cas d'accord du groupement ;</i> A.1.3 <i>Le pouvoir de signature le cas échéant ;</i> A.1.4 <i>Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;</i> A.1.5 <i>Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque camerounaise de premier ordre agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;</i> A.1.6 <i>Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargée de la régulation des marchés publics ;</i> A.1.7 <i>La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres attestant que le soumissionnaire s'est acquitté du montant de 75 000 (soixante-quinze mille) francs CFA ;</i> A.1.8 <i>Le cautionnement de soumission timbrée, datée et acquittée à la main accompagnée du récépissé délivré par un établissement financier agréé de premier ordre et par la caisse de dépôt et de consignation (CDEC) d'un montant : 1.500 000 (Un million cinq cent mille francs CFA)</i> <table><tr><th>N° Lot</th><th>Désignation</th><th>Montant de la caution (FCFA)</th></tr><tr><td>1</td><td>Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.</td><td>340 000 FCFA</td></tr><tr><td>2</td><td>Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphoedème.</td><td>230 000 FCFA</td></tr></table>	N° Lot	Désignation	Montant de la caution (FCFA)	1	Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.	340 000 FCFA	2	Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphoedème.	230 000 FCFA
N° Lot	Désignation	Montant de la caution (FCFA)								
1	Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.	340 000 FCFA								
2	Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphoedème.	230 000 FCFA								

3	Achat des consommables médicaux pour l'enquête TAS 3 dans le DS Akwaya.	260 000 FCFA
4	Acquisition des Tests rapides Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 pour les enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS grand Sud 37 DS grand Nord.	340 000 FCFA
5	Achat des consommables médicaux pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS Sud et 37 DS grand Nord.	340 000 FCFA

d'une durée de validité d'au moins 30 jours au-delà de la validité des offres, établie par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun.

NB : Une caution de soumission produite par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture est irrecevable.

Une caution de soumission produite par un soumissionnaire et n'ayant aucun rapport avec l'objet de la consultation concernée sera considérée absente.

A .9. Registre de commerce ;

A.1.10 Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de

Prévoyance Sociale ou de l'un de ses représentants certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;

A.1.11 Une copie de l'attestation de l'immatriculation timbrée ;

A.1.12 Une attestation de conformité fiscale délivrée par l'administration fiscale datant de moins de trois mois, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours ;

A.1.13 Un Plan de localisation signé sur l'honneur ;

A.1.14 La capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel du projet ;

A.1.15 La charte d'intégrité dûment remplie et signée sur l'honneur ;

A.1.16 La Déclaration d'engagement social et environnemental dûment remplie et signée sur l'honneur.

Toutes ces pièces devront être datées de moins de trois (03) mois et être en cours de validité.

A.2 En cas de groupement d'entreprises

Chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet.

*Toutefois, les pièces **A.1.5, A.1.7, A.1.8** ne seront présentées que par le mandataire du groupement.*

Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique

B1. Les renseignements sur les qualifications

La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur qualification comprend, notamment en ce qui concerne les références

et le personnel :

B1.1 Références du soumissionnaire

B1.1.1 Référence générale du soumissionnaire dans le domaine de la fourniture du matériel médical au cours des trois dernières années (2025,2024,2023) (au moins 01 référence d'un montant cumulé de dix millions (10 000 000) au cours des trois (03) dernières années) ;

B1.1.2 Référence spécifique du soumissionnaire dans le domaine de la fourniture des médicaments et/ou test au cours des trois dernières années (2025,2024,2023) d'au moins 40% du montant prévisionnel du projet ;

Pour les références générales ou spécifiques, le soumissionnaire devra produire :

- a. Une liste des marchés réalisés en tant que fournisseur principal (ou sous-traitant) au cours des trois dernières années doit être fournie avec les noms des Administrations bénéficiaires conformément au formulaire type joint en annexe.

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- b. Copies des premières, et dernière page du contrat ;
- c. PV de réception définitive ou provisoire ;
- d. Attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage, le cas échéant ;
- e. Autres justificatifs, le cas échéant à préciser.

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence, le CV, le contrat de travail, divers actes de promotion intervenus dans la carrière, le cas échéant.

B1.2 Personnel

R.A.S

B.2- Proposition technique

La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur proposition technique comprend :

- f. Les fiches techniques du fabricant ;
- g. Le calendrier, le planning et le délai de livraison des fournitures ;
- h. Engagement de fournir des intrants de date de péremption d'au moins un an ;
- i. La déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- j. L'agrément de distribution des produits pharmaceutiques et/ou consommables médicaux délivré par le Ministre de la Santé Publique ;

NB : - Seuls les critères éliminatoires présentés dans cette rubrique pourront être opposés aux soumissionnaires ;

B.3. Les preuves d'acceptation des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées à chaque page, datées et signées à la dernière page, avec la mention « Lu et approuvé » des documents ci-après :

- k. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- l. Les spécifications techniques.

B.4- Capacité financière

Présenter l'un des documents suivants soit :

- m. Une attestation de capacité financière délivrée par une institution financière de premier ordre agréée au Cameroun d'au moins 50% du Budget prévisionnel du projet.

	B-5- l'attestation de non abandon de marchés au cours des trois dernières années Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir : c1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ; c2. Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli ; c3. Le Détail Quantitatif et Estimatif ; c4. Le Sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ; NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter leur examen.
13	Prix de l'offre
13.1.	Les prix comprendront également la Coordination, mise à disposition, transport et constitution des kits sur site.
13.2.	Les prix du marché sont fermes et non révisables.
23.6	Mode de soumission
23.6.1	Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne
19	Caution de soumission
19.1	Montant de la caution de soumission : 1.500 000 (un million cinq cent mille Francs CFA L'absence de la caution de soumission timbrée et acquittée à la main accompagnée du récépissé délivré par un établissement financier agréé de premier ordre et par la caisse de dépôt et de consignation (CDEC) d'un montant (voir tableau) entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite par un soumissionnaire et n'ayant aucun rapport avec l'objet de la consultation concernée sera considérée absente. Une caution de soumission produite par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture est irrecevable.
19.2	Validité de la caution de soumission : 120 jours
20.1	Délai de validité des offres : 90 jours
	Dépôt des offres
23.1.	Chaque offre est rédigée en anglais ou en français, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou toute autre moyen de communication électronique officiel à préciser par le maître d'ouvrage. Les offres seront exclusivement déposées en ligne via la plateforme COLEPS aux adresses www.marchespublics.com ou www.publicstenders.com, le .../.../2026 À 13 heures, heure locale. Une copie de sauvegarde sur clé USB sera également déposée aux mêmes heures et date au service des Marchés Publics du MINISANTE. En plus de la mention ci-après dans les délais impartis : « AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° _____/AONO/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____ RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS. A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

	NB : Taille et format des fichiers à transmettre : Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes : • 5 MO pour l'Offre Administrative ; • 15 MO pour l'Offre Technique ; • 5 MO pour l'Offre Financière. Les formats acceptés sont les suivants : • Format PDF pour les documents textuels ; • JPEG pour les images. L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO. Aux fins de la remise des offres, l'adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante : Le Secrétariat du Service des Marchés Publics du MINSANTE sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21). L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS. Une copie de sauvegarde sur 03 clés USB de l'offre enregistrée sur clé USB doit être déposée au Secrétariat du Service des Marchés Publics du MINSANTE sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21) avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.
26.1.	Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : l'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu le <u> </u> / <u> </u> / 2026 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale. Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des fournitures. Le lieu de livraison est : Magasin central du Ministère de la Santé Publique sis à l'hygiène mobile. Le Cocontractant est tenu de prendre toutes les dispositions relatives en ce qui le concerne afin de procéder après livraison des prestations à l'installation, la mise en service et la formation des personnels utilisateurs de la formation sanitaire.
	Attribution du Marché
35.1	Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée après application des rabais proposés le cas échéant la moins disante.
41.1	Cautionnement définitif Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification par le Maître d'Ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif. Son montant est fixé à 3% du montant toutes taxes comprises du marché.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

=====

TENDERS OFFICE

=====

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2026

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026 -
Exercice 2026

IMPUTATION : **60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13**

SEPTEMBRE 2026

PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- Article 1 : Objet du Marché
- Article 2 : Consistance des fournitures
- Article 3 : Procédure de passation du Marché
- Article 4 : Définitions et attributions
- Article 5 : Nantissement
- Article 6 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 7 : Normes
- Article 8 : Pièces constitutives du marché
- Article 9 : Textes Généraux applicables
- Article 10 : Communication
- Article 11 : Ordre de Service

CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES

- Article 12 : Garanties et cautions
- Article 13 : Montant du Marché
- Article 14 : Lieu de paiement
- Article 15 : Variation des Prix
- Article 16 : Paiement
- Article 17 : Intérêts moratoires
- Article 18 : Pénalités retard
- Article 19 : Régime fiscal et douanier
- Article 20 : Timbre et Enregistrement des marchés
- Article 21 : Avance de démarrage
- Article 22 : Brevet

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

- Article 23 : Lieu et délai de livraison
- Article 24 : Rôle et responsabilités du Cocontractant
- Article 25 : Transport et assurance
- Article 26 : Essais et services connexes
- Article 27 : Service après-vente et consommables

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

- Article 28 : Réception technique
- Article 29 : Réception provisoire
- Article 30 : Délai de garantie

Article 31 : Réception définitive

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 32 : Résiliation du Marché

Article 33 : Cas de force majeure

Article 34 : Différend

Article 35 : Edition et diffusion du présent marché

Article 36 : Entrée en vigueur

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : l'acquisition des réactifs pour le diagnostic de l'onchocercose et la filariose lymphatique.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES FOURNITURES

Les fournitures objet du présent Marché comprennent :

N° Lot	Désignation
1	Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.
2	Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphœdème.
3	Achat des consommables médicaux pour l'enquête TAS 3 dans le DS Akwaya.
4	Acquisition des Tests rapides Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 pour les enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS grand Sud 37 DS grand Nord.
5	Achat des consommables médicaux pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS Sud et 37 DS grand Nord.

N°	Désignation : LOT 1	Quantité
	Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.	
1	Diazepam vial injection	60
2	Solution de glucose	75
	Ringer Lactate	75
3	Solution salée	130
4	Povidone Iodine 4% (bêthadine rouge)	65
	Povidone Iodine 10%, (bêthadine jaune)	65
5	Tablette de Diclofenac, 50mg,	260
6	Diclofenac, 75mg, injection	200
7	Ephedrine hydrochloride 30mg/ml, vial	60
8	Lidocaine with 1:100,000 epinephrine, 2% 1 x 50ml vial	50
9	Tablette de métronidazole 250 mg	390
10	Cefriaxone inj, 1g	400
11	Tablette de Ciprofloxacin, 500mg,	200
12	Injection de Ketamine	70
13	Injection d'Atropine Sulfate 1mg in 1ml	70
14	Bouchons stériles jetables	50
15	Gants, paires, stériles, jetables, taille 7½ -8, boîte de 100	140
16	Gants, paires, jetables non stériles pour examen des patients, taille 7½ -8, poudrés, boîte de 100	400

17	Seringue de 10 ml avec aiguille auto-jetable	400
18	Sutures vicryl, 2/0 - paquet de 12	300
19	Sutures vicryl 0 or 1 for hernia	300
20	Sutures vicryl 0 ou 1 pour hernie	300
21	Crêpe bandage 10cm x 4m	300
22	Perfuseur	100
23	Aiguille spinale 25G	100
24	Alcool	100
25	sac de collecte d'urine	100
26	Sonde urétrale Fr 16, F18	100
27	Cannula 22G	100
28	Cannula 18G	100
29	Cannula 20G	100
30	Vitamine K, injection, 10 mg, flacon de 1 ml	80
31	Coton hydrophile, 500 g	100
32	Amoxicilline, 500 mg, capsule	400
33	Paracétamol, 500 mg, comprimé	200
34	Tramadol	250
35	Bupivacaine (heavy/lourde), 5 mg/ml vial	50
36	Adrenaline, 1mg/ml	50
37	Blouse stérile pour bloc opératoire	70
38	Masque facial stérile jetable	5
39	Serviette de chariot sterile jetable	45
40	Serviette abdominale	50
41	Lame chirurgicale	100
42	Gaze absorbante stérile BP 40 cm x 40 cm	300
43	Sparadrap	50
44	Eau pour préparation injectable	300
45	Boîte de chirurgie	100
46	Ciseau Metzenbaum/ Metzenbaum scissors	100
47	Tablier chirurgical non perméable en plastique	100
48	Porte bistouri	100
49	Pinces à compresse	100
50	Pince à disséquer avec griffe	100
51	Pince à disséquer sans griffe	100
52	Pince à champ	100
53	Ciseau mayo	100
54	Pince hémostatique courbée	100
55	Pince hémostatique droite	100
56	Pince à tissu 160 mm	100
57	Pince Allis	100
58	Porte aiguille	100
59	Porte-aiguille, droit, 200 mm	20
60	Haricot	20
61	Écarteurs	25
62	Écarteur auto blocant	25
63	Tube d'aspiration	22
64	Pince de Kocher avec griffe	20
65	Visière de protection faciale	5
66	Tenue de bloc	20

67	Compresse stérile (paquet de 10 compresses 10cmx10)	200
68	Séringue 50 cc	50

N°	Désignation : LOT 2	Quantité
Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphœdème.		
1	Bassine	650
2	Seau de 10L	555
3	Serviette de toilette	555
4	Savon ordinaire 700g	555
5	Gobelet 1L	550
6	Tube de Néomycine de 15-50g	1 000
7	Tube de Miconazole de 30-50g	550
8	Vaseline pot de 250g	550

N°	Désignation : LOT 3	Quantité
Achat des consommables médicaux pour l'enquête TAS 3 dans le DS Akwaya.		
1	LANCETS B/100	1100
2	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	550
3	Coton hydrophile 500 g	700
4	GANTS LATEX MEDIUM NON POUDRE B/100	700
5	BIC MARQUEUR ECO 2000 B12	10
6	Pisette de 500ML	50
7	Savon liquide 1L	250
8	JAVEL CITRON MADAR 1000ML	370
9	SAC POUBELLE APTA 240L PAQUET/5	80
10	Sacs de reconditionnement	50
11	Scotchs	27
12	Stylo à billes PAQUET DE 100	100
13	Boîtes de sécurité	50
14	Cadenas	50
15	Paires de ciseaux LAUREAT 14CM BTE/12	3

N°	Désignation : LOT 4	Quantités
Acquisition des Tests rapides Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 pour les enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS grand Sud 37 DS grand Nord.		
1	BIOLINE ONCHOCERCIASIS IgG4 (ov-16) B25T	13 006

N°	Désignation : LOT 3	Quantité
Achat des consommables médicaux pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS Sud et 37 DS grand Nord.		
1	Filter Paper Disks, 100 shets (400 disks)	60
2	Lancets paquet de 100	600
3	bouteilles cassables stériles	50

4	GANTS LATEX MEDIUM NON POUDRE B/100	150
5	MARQUEUR tricolor ECO 2000 B12	50
6	Sacs de reconditionnement	50
7	Savon antiseptique liquide 1 l	180
8	pipettes 20-200uL B100	20
9	SAC POUBELLE APTA 240L PAQUET/5	80
10	microplaques de 100 puits	100
11	Sodium borate, decahydrate, reagent grade 500g	5
12	Sodium chloride, reagent grade 500g	5
13	Tween 20, reagent grade 100ml	5
14	ProClin™ 950 50ml	5
15	Sodium caseinate, reagent grade 500g	5
16	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	100
17	Coton hydrophyle 500 g	300
18	pissette de 500 ML	20
19	scotchs	67
20	Stylo à billes PAQUET DE 100	50
21	Boîtes de sécurité	40
22	Cadenas	50
23	Paires de ciseaux LAUREAT 14CM BTE/12	25

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Le présent Marché a été passé après APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°____/AONO/MINSANTE/CIPM/2026 du _____.

ARTICLE 4 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

- Le Maître d'Ouvrage est le **Ministre de la santé Publique**. A ce titre, il est signataire du marché et en assure le bon fonctionnement ;
- Le Chef de service du marché est le **Chef de Division des Etudes et des Projets (DEP)** du Ministère de la Santé Publique. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- L'Ingénieur du marché est : le **Secrétaire Permanent du Programme National de lutte contre l'Onchocercose (PNLO) au Ministère de la Santé Publique**_____, il est responsable du suivi technique et financier, il apprécie, décide et donne toutes les instructions n'entraînant aucune incidence financière ;
- Le Cocontractant est la Société _____ domiciliée à _____, BP : _____, Tél. : _____.

ARTICLE 5 : NANTISSEMENT

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements et de la liquidation est le **Ministre de la Santé Publique**.
- Le Responsable chargé du paiement est le **Payeur spécialisé auprès du Ministère de la Santé Publique et du Ministère de la Justice**.
- Le Responsable Compétant pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du Présent Marché est le **Chef de Service du marché**.
- L'organisme chargé du contrôle externe des marchés publics est le Ministère en charge des marchés publics. Il assure le contrôle de conformité de l'exécution du marché, délivre les visas préalables requis et vise le décompte général et définitif.

ARTICLE 6 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLE

6.1 : la langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

6.2 : Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation, que dans la réalisation du Marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après signature du Marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 7 : NORMES

7.1. Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans le CCTP et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

7.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira la fourniture et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 8 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

- 8.1. La lettre de soumission ;
- 8.2. La soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références finalisés ;
- 8.3. Les spécifications techniques ;
- 8.4. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires, le détail ou le devis estimatif, la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
- 8.5. Le projet/programme d'exécution ou plan d'action, le cas échéant, etc ;
- 8.6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007.

ARTICLE 9 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La loi n° 2025-012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun;
2. Le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
3. Le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
4. La loi n°2018/011 du 11 Août 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publique au Cameroun ;
5. La loi n°2018/012 du 11 Août 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
6. Le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
7. Le décret n°2013/159 du 15 Mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;
8. Le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
9. Le décret n°2013/066 du 28 février 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
10. Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
11. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
12. L'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés publics ;

13. L'arrêté N° 333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024 fixant le calendrier de migration vers la passation exclusive des marchés publics par voie électronique ;
14. La circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
15. La circulaire n°001 du 23 octobre 2024 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2025 ;
16. La circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
17. La lettre-circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
18. La décision n° 000116/CAB/MINMAP du 15 mars 2024 portant désignation de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès certains Départements Ministériels ;
19. Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
20. La lettre n°000004/L/MINMAP/CAB du 29 juillet 2022 relative à la prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires ;
21. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

10.1 : Toutes notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

a. Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des prestations. Cet ordre de service est notifié au cocontractant par le Chef de service du Marché dans un délai de sept (07) jours calendaires.

Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministère en charge des Marchés Publics, à l'organisme chargé de la régulation, au Chef de service du Marché, à l'ingénieur du Marché et à l'organisme payeur.

b. Dans le cas où le **Maître d'Ouvrage** en est le destinataire : **Monsieur le Ministre de la Santé Publique** avec copie adressée dans les mêmes délais, et au **Chef de Service du Marché**, et à l'**Ingénieur du Marché**.

c. Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire : **Monsieur**____, Boîte Postale : ____ , Tél : **(237)** ____.

10.2 : Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au **Maître d'Ouvrage**.

ARTICLE 11 : ORDRES DE SERVICE

11.1. Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des prestations. Cet Ordre de service est notifié au cocontractant par le Chef de Service du marché dans un délai de sept (7) jours calendaires. Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché et à l'Organisme Payeur.

11.2 Les ordres de services ayant une incidence sur le montant et/ou sur le délai sont signés par le Maître d'Ouvrage dans les conditions suivantes :

a. Lorsqu'un ordre de service est susceptible d'entraîner le dépassement du montant du marché, sa signature est subordonnée aux justificatifs des finances par le Maître d'Ouvrage ;

b. En cas de dépassement du montant du marché, les modifications ne peuvent se faire que par voie d'avenant et les prestations supplémentaires ne peuvent être payées qu'après signature de ce dernier par le Maître d'Ouvrage.

c. Les ordres de service pour prestations supplémentaires peuvent être signés par le Maître d'Ouvrage et régularisés plus tard par voie d'avenant, tant que leur incidence financière est inférieure à dix pour cent (10) du montant du marché.

Une copie des ordres de service susvisés sera adressée au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Ministère chargé des marchés publics le cas échéant.

d. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

e. En tout état de cause, toute modification touchant aux spécifications techniques doit faire l'objet d'une étude préalable sur l'étendue, le coût et les délais du marché.

11.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service du marché et notifiés au cocontractant par l'Ingénieur du marché avec copie au Ministère chargé des marchés publics, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

11.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de service, avec copie au Ministère chargé des Marchés Publics, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l'Ingénieur.

11.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de Service avec copie au Ministère chargé des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché et à l'Organisme Payeur.

11.6 Les ordres de service prescrivant les prestations nécessaires pour remédier aux dysfonctionnements ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service, sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au cocontractant par l'Ingénieur.

11.7 Le cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

11.8 En cas de groupement d'entreprises, les ordres de service sont adressés au mandataire, qui a seule qualité pour présenter des réserves au nom du groupement qu'il représente.

CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS :

12.1 Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant TTC du présent Marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

12.2 Cautionnement de garantie

Une retenue de garantie de **dix pour cent (10%)** sera opérée sur le montant TTC du présent Marché. La somme correspondante sera payée ou la caution en tenant lieu libérée, à la réception définitive des prestations.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

12.3 Cautionnement d'avance de démarrage

L'avance de démarrage est cautionnée à 100% par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances.

ARTICLE 13 : MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du présent Marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-dessous, est de : _____ **francs CFA Hors Taxes** soit _____ **francs CFA Toutes Taxes Comprises et _____ francs CFA Net à Percevoir (NAP).**

ARTICLE 14 : LIEU DE PAIEMENT

Le règlement des prestations objet du présent Marché sera effectué par virement, au vu des pièces justificatives réglementaires, sur le compte bancaire suivant : Compte bancaire n° _____, ouvert à _____, B.P: _____.

ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX

NON APPLICABLE

ARTICLE 16 : PAIEMENT

Le paiement du présent Marché se fera en Francs CFA et en totalité après livraison des fournitures.

A cet effet, le Cocontractant de l'Administration fournira les documents ci-après :

- La facture timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- Le marché enregistré.

ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues, conformément à l'article 168 du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018, portant code des marchés publics.

ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD

18.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard, du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché.

b. un millième (1/1000) du montant TTC du marché de base, par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base.

ARTICLE 19 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le présent marché est soumis au régime fiscal et douanier applicable au Cameroun au moment de sa signature.

ARTICLE 20 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT DU MARCHÉ

Sept (07) exemplaires originaux du présent Marché seront enregistrés et timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant de l'Administration, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 21 : AVANCE DE DEMARRAGE

21.1 Le Maître d'Ouvrage accordera une avance de démarrage égale à quarante pour cent (40%) du montant du marché du prix initial TTC du marché cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur,

21.2 L'avance de démarrage peut être obtenue par le co-contractant de l'administration sur simple demande adressée au Maître d'ouvrage sans justificatif.

21.3 Le remboursement de l'avance de démarrage est effectué par déduction d'un pourcentage : 40% sur les sommes dues au titulaire pendant l'exécution du marché et suivant des modalités définies dans ledit marché. Cette avance commence à être remboursée au titre du marché sur chaque décompte ou facture, dès lors que le cumul des fournitures atteint ou dépasse quarante pour cent (40%) du montant du marché ou de la tranche concernée et s'achève au plus tard dès le moment où la valeur en prix de base des prestations réalisées atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant du marché. Le versement de l'avance de démarrage intervient postérieurement à la mise en place des cautions exigibles, conformément aux dispositions du code des marchés publics. Si le marché ne donne pas lieu à versement d'acomptes et fait l'objet d'un seul règlement, l'avance de démarrage est déduite en une seule fois du règlement unique.

Si le marché ne donne pas lieu à versement d'acomptes et fait l'objet d'un seul règlement, l'avance de démarrage est déduite en une seule fois du règlement unique.

21.4 Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué donnera la mainlevée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse du cocontractant de l'administration.

21.5 Le cocontractant de l'administration utilisera exclusivement l'avance de démarrage pour les acquisitions de Matériels, d'équipements, de matériaux et les dépenses de mobilisation spécialement nécessaires pour les besoins de l'exécution du Marché spécifiés dans sa demande.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 22 : BREVET

Le Cocontractant de l'Administration garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs comportements.

ARTICLE 23 : DÉLAIS ET LIEU D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

23.1. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de : **trois (03) mois**.

23.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

23.3. Dans un délai maximum d'un (01) mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le cocontractant soumettra le programme d'exécution à l'approbation et la validation du Chef de Service du Marché après avis motivés de l'Ingénieur du marché.

23.4 L'ensemble des prestations faisant l'objet du présent Marché devra être livré dans un délai de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison.

Le lieu de livraison est : **magasin central du Ministère de la Santé Publique sis à l'hygiène mobile.**

23.5 Le Cocontractant est tenu de prendre toutes les dispositions relatives **afin de procéder afin de procéder à la Coordination, mise à disposition, transport et constitution des kits sur site.**

ARTICLE 24 : ROLE ET RESPONSABILITE

1. Rôle et responsabilité du Maître d'Ouvrage

Il est chargé de l'organisation, du bon fonctionnement et du contrôle du marché.

2. Rôle et responsabilité du Cocontractant

2.1 Le cocontractant a pour mission d'exécuter la fourniture des biens sous le contrôle de l'ingénieur et de remplir ses obligations de façon diligente, efficace et économique, tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément au présent marché aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux techniques et pratiques généralement acceptées dans le domaine d'activité concerné par le marché. Il est tenu notamment d'effectuer d'acheter, et approvisionner tous les outillages, matériaux et fournitures nécessaires pour l'exécution des prestations. Il est tenu d'engager tout le personnel utile spécialisé ou non.

2.2 Pendant la durée du marché, le cocontractant ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

2.3 En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le cocontractant doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le cocontractant pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

2.4 Le cocontractant est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le cocontractant au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

Le cocontractant est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.

2.5 Le cocontractant ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant six (6) mois, de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles.

Le cocontractant doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

Le cocontractant ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit au Maître d'Ouvrage.

Pour les entreprises étrangères et à défaut de résider, le Cocontractant aura à maintenir en République du Cameroun pendant la période d'exécution du contrat, un représentant permanent dument mandaté.

ARTICLE 25 : TRANSPORT ET ASSURANCE

25.1 Emballage pour le transport

Le cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le cocontractant doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

25.2 Assurances

Le cocontractant devra, à ses propres frais, contracter et maintenir en vigueur dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification du marché, les assurances pendant toute la durée d'exécution du Marché. L'identité des assureurs et la forme des polices seront soumises à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 26 : ESSAI ET SERVICES CONNEXES

Non applicable

ARTICLE 27 : SERVICE APRES VENTE ET CONSOMMABLES

Non applicable

CHAPITRE IV : RECEPTION DES FOURNITURES

ARTICLE 28 : RECEPTION PROVISOIRE

28.1 Opérations préalables à la réception.

Avant la réception provisoire, le cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage, avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception. Cette visite comprend entre autres opérations :

La commission de réception ou un technicien désigné à cet effet, procède aux vérifications en qualité et en quantités.

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé sur le champ et signé par l'Ingénieur et le Cocontractant.

Lorsque ces opérations sont effectuées par un technicien, celui-ci établit un procès-verbal portant proposition d'acceptation, de mise à réparer, à bonifier ou de rejet, qui est transmis à la commission pour décision.

La commission de réception technique ou le technicien commis à cette tâche, doit se limiter à vérifier la conformité des spécifications techniques.

En matière de réception technique, la commission prend une des décisions suivantes concernant tout ou partie de la prestation :

Elle accepte en qualité et en quantité la prestation et, dans ce cas, sa décision est immédiatement exécutoire ;

Elle constate que la prestation n'est pas conforme et en prononce le rejet. Toutefois, dans cette hypothèse, elle peut admettre soit que la prestation soit mise en conformité, soit qu'elle fasse l'objet d'une réfaction. Le rejet de la prestation est notifié au Cocontractant par lettre recommandée ou simple lettre contre décharge s'il n'a pas signé le procès-verbal concluant à cette décision.

28.2 Réception Provisoire

Le cocontractant est tenu de faire connaître au Chef de service au plus tard quinze (15) jours avant l'expiration du délai contractuel, la date à laquelle il souhaite que soit réceptionné les fournitures.

La réception provisoire sera prononcée aussitôt après la livraison des fournitures objet du présent marché et les Opérations préalables à la réception.

La Commission après vérification des spécifications technique et mise en fonctionnement des équipements examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

Au cas où la réception n'est pas prononcée, le procès-verbal de réception précise les réserves à lever assorties des délais, avant de prononcer ladite réception. Au cas où la réception n'est pas prononcée le procès-verbal de réception précise les réserves à lever assorties des délais, avant la prononciation de ladite réception.

Pour être valable, le procès-verbal de réception doit être signé par les deux tiers 2/3 au moins des membres de la commission dont le Président.

28.3 La Commission de réception sera composée ainsi qu'il suit :

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

Président : le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;

Rapporteur : L'Ingénieur du Marché ;

Membres

- Le Chef Service du Marché ;
- Le Chef de Service des Marchés Publics du MINSANTE ;
- Le comptable matière du Programme National de lutte contre l'Onchocercose ;

Observateur : Représentant du Ministère des Marchés Publics ;

Invité : Le Cocontractant ;

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix (10) jours avant la date de réception.

Le cocontractant ou le prestataire est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

La réception provisoire fera l'objet d'un Procès-Verbal de réception signé sur le champ par au moins deux tiers (2/3) des membres de la Commission et par le Cocontractant.

Le procès-verbal de réception précise ou fixe la date d'achèvement de la livraison.

28.4 Réceptions partielles

Le cocontractant pourra selon que la nature des prestations ou la force majeure l'exige, demander des réceptions partielles. Dans ce cas, la commission chargée des réceptions partielles sera la même que celle devant effectuer la réception provisoire. Un procès-verbal de réception partielle sera rédigé et signé par toutes les parties.

28.5 Début de la période de garantie

Non Applicable.

28.6 Prise de possession des fournitures

Toute prise de possession des fournitures doit être précédée d'une réception provisoire. Toutefois, s'il y a urgence, la prise de possession peut intervenir antérieurement à la réception, sous-réserve de l'établissement d'un état des lieux contradictoire.

28.7 Rejet

Lorsque la Commission juge que les prestations appellent les réserves telles qu'il ne lui apparaît possible d'en prononcer ni la réception partielle ni la réception avec réfaction, le Chef de service notifie une décision motivée de rejet.

Le Cocontractant dispose de quinze (15) jours pour présenter ses observations ; Passé ce délai, il est réputé avoir accepté la décision du Chef de service du marché. Si le Cocontractant formule des observations, celui-ci dispose ensuite de quinze (15) jours pour notifier une nouvelle décision, après avis de la Commission de réception, le cas échéant ; à défaut d'une telle notification, le Chef de service du Marché est réputé avoir accepté les observations du Cocontractant.

En cas de rejet, le Cocontractant est tenu de rembourser les avances et acomptes déjà perçus.

ARTICLE 29 : DELAI DE GARANTIE

29.1 Délai de validité

Le délai de péremption des produits est au moins de deux (2) ans à compter de la date de réception. Tous les composants ayant un délai de péremption inférieur seront rejetés.

29.2 Obligations pendant la période de garantie

Non applicable.

ARTICLE 30 : RECEPTION DEFINITIVE

Non applicable

ARTICLE 31 : RÈGLEMENT DES MARCHÉS DE FOURNITURES

31.1 Décomptes provisoires

Non-Applicable.

31.2 Décompte final

Le cocontractant de l'administration dispose d'un (01) mois pour transmettre le projet à l'ingénieur après la date de réception provisoire des prestations.

Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de trente (30) jours après la date de réception provisoire, le cocontractant établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisées qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

Ce projet de décompte final, une fois rectifié par l'ingénieur et accepté par le Chef de service du marché devient final. Il sert à l'établissement de l'acompte pour solde du marché, établi dans les mêmes conditions que celles définies pour l'établissement des décomptes mensuels.

Le Chef de service dispose d'un (01) mois pour notifier le projet rectifié et accepté à l'ingénieur.

Le cocontractant de l'administration doit dans un délai maximal d'un mois suivant la date de cette notification, renvoyer le décompte final revêtu de sa signature sans ou avec réserves, ou faire connaître les raisons pour lesquelles il refuse de signer.

Dans le cas où le cocontractant signe avec réserve ou ne signe pas le décompte final, les motifs de ce refus ou de ces réserves doivent être exposés par le cocontractant dans un mémoire récapitulatif de toutes les réclamations dont il revendique le paiement, accompagné des justificatifs nécessaires, et transmis à l'Ingénieur dans le même délai que ci-dessus, sous peine de forclusion.

Le règlement du différend intervient alors selon les dispositions du code des marchés publics et du CCAG en vigueur.

31.3 Décompte général et définitif

Le Chef de service établira dans un délai d'un (01) mois le décompte général et définitif au cocontractant de l'administration après la réception définitive.

A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des fournitures, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend :

- Le décompte final,
- Le solde,
- La récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au marché et libère le cocontractant et le maître d'ouvrage de toutes leurs obligations, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires. Le cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature.

La transmission du décompte général et définitif ou de la dernière facture à l'Organisme payeur en vue du paiement est subordonnée au visa préalable du MINMAP. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant et tous les décomptes provisoires devront lui être antérieurement transmis ou remis à son représentant sur le site le cas échéant.

Les délais et les modalités de signature ainsi que de gestion des désaccords sont les mêmes que ceux du décompte final.

31.4 Règlement en cas de groupement d'entreprise et de sous-traitance

- En cas de groupement solidaire d'entreprises les paiements sont effectués dans le compte indiqué dans la soumission soit au nom du groupement, soit au nom du mandataire [à préciser le cas échéant].

- En cas de groupement conjoint, les paiements seront effectués dans les différents comptes des cotraitants de la manière suivante : [à préciser le cas échéant].
- Tout paiement d'acompte pour des prestations réalisées par des sous-traitants, est subordonné à l'exécution des prestations prévues dans le marché, et réceptionnés sous réserve de la preuve de leur paiement par le co-contractant de l'Administration aux sous-traitants.

L'Entreprise principale dispose d'un délai maximal de trente (30) jours ouvrables à compter de la date de rémunération de la facture des prestations exécutées et réceptionnées pour effectuer le paiement du sous-traitant.

En cas de non-paiement d'un sous-traitant pour des prestations déjà rémunérées par le Maître d'Ouvrage, ce dernier peut prendre à l'encontre du titulaire du marché des mesures coercitives, notamment le paiement direct du sous-traitant.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 32 : RESILIATION DU MARCHE

Le marché peut être résilié comme prévu dans le code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de : retard de plus de dix jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 10 jours calendaires ;

Retard dans les prestations entraînant les pénalités de plus de 10% du montant des travaux ;

Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;

Défaillance du Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 33 : CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité déchargée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour, suivant l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 34 : DIFFEREND

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les Tribunaux compétents de Yaoundé.

ARTICLE 35 : EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT MARCHE

Vingt (20) exemplaires du présent Marché seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 36 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE :

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration.

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

N°028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2025

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

PIECE N°5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES (ST)

SEPTEMBRE 2026

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES

Les caractéristiques dimensionnelles qui sont données dans le présent DF le sont à titre indicatif et les performances techniques sont des performances minimales.

Lot 01

TITRE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR ACQUISITION DES CONSOMMABLES POUR L'ENQUETE TAS et OV

Service demandeur : PNLO

TABLEAU DE DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

N°	Désignation : LOT 1	Description détaillée de l'article
	Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.	
1	Diazepam vial injection	Diazépam * 10 mg/2 ml ; voie parentérale + Voie rectale ; sol inj Laboratoire titulaire : Renaudin Voies : intraveineuse, intraveineuse (en perfusion), rectale, intramusculaire EEN : acide benzoïque, Alcool benzylique, éthanol, ropylèneglycol, sodium, sodium benzoate Forme galénique : solution injectable Dosage : 10mg/2ml
2	Solution de glucose	glucose * 5 % ; voie parentérale ; sol p perf Voie : intraveineuse (en perfusion) EEN : Forme galénique : solution pour perfusion
	Ringer Lactate	sodium chlorure * 0,9 % ; voie parentérale ; sol inj
3	Solution salée	Voie : intraveineuse (en perfusion) EEN : Forme galénique : solution pour perfusion Dosage : 0,9%/
4	Povidone Iodine 4% (béthadine rouge)	Iodine* Dosage 4%, Flacon 500ml, lavage chirurgical
	Povidone Iodine 10%, (béthadine jaune)	Iodine *Dosage 10% Flacon 500ml
5	Tablette de Diclofenac, 50mg,	diclofénac sodique * 50 mg ; voie orale ; cp gastrorésis Voie : orale EEN : jaune orangé S laque aluminique, lactose monohydrate, propylèneglycol Forme galénique : comprimé gastrorésistant Dosage : 50mg
6	Diclofenac, 75mg, injection	diclofénac sodique * 75mg/3ml ; solution injectable IM/IV;
7	Ephedrine hydrochloride 30mg/ml, vial	éphédrinechlorhydrate * 3 % ; voieparentérale ; sol inj

		Voies : intraveineuse, intraveineuse (en perfusion) EEN : Forme galénique : solution injectable stérile ,ampoule de 1ml Dosage : 30mg/ml
8	Lidocaine with 1:100,000 epinephrine, 2% 1 x 50ml vial	adrénaline (tartrate) * 0,001 % + lidocaïne chlorhydrate * 1 % ; voie parentérale ; sol inj Voies : péri-articulaire, péridurale, intra-auriculaires EEN : p-hydroxy benzoate de méthylesodique, sodium chlorure, sodium métabisulfite Formegalénique : solution injectable Dosage : 10mg/ml
9	Tablette de métronidazole 250 mg	métronidazole * 250 mg voie orale ; cp Voie : orale EEN : mannitol Forme galénique : comprimé pelliculé Dosage : 1,5MUI/250mg
10	Cefriaxone inj, 1g	ceftriaxone (sodique) * 1 g/10 ml ; voie parentérale ; pdre/solv p sol inj Voie : intraveineuse EEN : sodium Forme galénique : poudre et solvant p solution injectable Dosage : 1g/10ml
11	Tablette de Ciprofloxacin, 500mg,	ciprofloxacine (chlorhydrate) *500 mg ; voie orale ; cp Voie : orale EEN : Forme galénique : comprimé pelliculé sécable Dosage : 500mg
12	Injection de Ketamine	kétamine (chlorhydrate) * 10 mg/ml ; voie parentérale ; sol inj Voies : intraveineuse, intraveineuse (en perfusion), intramusculaire EEN : Forme galénique : solution injectable Dosage : 50mg/5ml
13	Injection d'Atropine Sulfate 1mg in 1ml	Sulfate d'atropine * 1mg/ml ,solution injectable sterile , ampoule de 1ml
14	Bouchons stériles jetables	Bouchon stérile à usage unique pour fermeture de dispositifs médicaux, emballage
15	Gants, paires, stériles, jetables, taille 7½ -8, boîte de 100	Gants chirurgicaux stérile * latex ou nitrile, taille 7½ -8, poudrés, boîte de 100
16	Gants, paires, jetables non stériles pour examen des patients, taille 7½ - 8, poudrés, boîte de 100	Gants d'examen non stériles, poudré ou non poudrés, taille 7½ -8, boîte de 100
17	Seringue de 10 ml avec aiguille auto- jetable	Seringue stérile jetable * de 10ml Avec aiguille montée, usage unique, polypropylène
18	Sutures vicryl, 2/0 - paquet de 12	Fil de suture résorbable vicryl 2/0 avec aiguille, paquet de 12

19	Sutures vicryl 0 or 1 for hernia	Fil de suture résorbable vicryl 0 ou 1 avec aiguille, adapté à la chirurgie de la hernie, paquet de 12
20	Sutures vicryl 0 ou 1 pour hernie	Fil résorbable tressé Vicryl 0 ou 1, stérile, avec aiguille, destiné à la réparation de hernie
21	Crêpe bandage 10cm x 4m	bandes élastiques Poids : 75g/m ² Élasticité : 90 à 110%. Sans latex. La bande de crêpe Raffin est 100 % coton, aucune fluorescence
22	Perfuseur	Perfuseur stérile à usage unique avec chambre compte –gouttes* PCV transparent ou polycarbonate, tubulure* PCV (polychlorure de vinyle) ,pince à roulette et raccord Leur Lock
23	Aiguille spinale 25G	Aiguille spinale stérile 25G, à usage unique, avec mandrin,
24	Alcool	Alcool médicale à 70%, flacon de 500ml ou 1litre, pour antiseptie
25	Sac de collecte d'urine	Sac collecteur d'urine stérile *PVC (polychlorure de vinyle), , capacité 2L, avec tubulure, robinet de vidange*PE (polyéthylène) et système anti-reflux à usage unique
26	Sonde urétrale Fr 16, F18	Sonde Urétrale Foley en latex siliconé ou 100% silicone ,2 voies, tailles Fr 16 et Fr 18, ballon 10ml, stérile, usage unique
27	Cannula 22G	Cathéter intraveineux périphérique 22G,stérile,à usage unique ,avec ailettes et chambre de visualisation
28	Cannula 18G	Cathéter intraveineux périphérique 18G,stérile ,à usage unique
29	Cannula 20G	Cathéter intraveineux périphérique 20G ,stérile ,à usage unique
30	Vitamine K, injection, 10 mg, flacon de 1 ml	phytoménadione * 10 mg/ml ; voie orale + voie parentérale ; sol buv/inj Voies : intraveineuse, orale, intramusculaire EEN : soja lécithine Forme galénique : solution buvable et injectable Dosage : 10mg/1ml
31	Coton hydrophile, 500 g	Coton hydrophile absorbant ,qualité médicale ,paquet de 500 g
32	Amoxicilline, 500 mg, capsule	amoxicilline * 500 mg ; voie orale ; cp Voie : orale EEN : potassium Forme galénique : comprimé pelliculé Dosage : 500mg
33	Paracétamol, 500 mg, comprimé	paracétamol * 500 mg ; voie orale ; cp Voie : orale EEN : Forme galénique : comprimé Dosage : 500mg
34	Tramadol	Tramadol chlorhydrate 50mg/ml ,solution injectable en ampoule de 2ml ou gélule de 50 mg

35	Bupivacaine (heavy/lourde), 5 mg/ml vial	hlorhydrate * 0,5 % ; voie parentérale ; sol inj Voies : périméurale, péridurale EEN : sodium Forme galénique : solution injectable Dosage : 5mg/ml
36	Adrenaline, 1mg/ml	adrénaline * 1 mg/ml ; voie parentérale ; sol inj Voies : intraveineuse, sous-cutanée EEN : sodium disulfite Forme galénique : solution injectable Dosage : 1mg/1ml
37	Blouse stérile pour bloc opératoire	Blouse chirurgicale stérile, non tissée, manche longues avec poignets élastiques, taille standard, à usage unique
38	Masque facial stérile jetable	Masque chirurgical stérile à trois couches avec barrette nasale, à usage unique
39	Serviette de chariot sterile jetable	Champ ou serviette stérile jetable pour couverture de chariot d'instruments, non tissé, emballage individuel
40	Serviette abdominale	Champ abdominal stérile absorbant, avec ou sans repère radio-opaque, à usage unique
41	Lame chirurgicale	Lame de bistouri stérile en acier inoxydable (n° 10, 11,15 ou 20), emballage individuel
42	Gaze absorbante stérile BP 40 cm x 40 cm	Compresse de gaze hydrophile stérile ,40 *40cm, 100% coton, emballage individuel.
43	Sparadrap	Ruban adhésif médical hypoallergénique, largeur *2,5 cm ou 5 cm, rouleau de 5 m ou plus
44	Eau pour préparation injectable	Eau pour préparation injectable (EPI) stérile, flacon de 10 ml ou 20 ml apyrogène
45	Boite de chirurgie	Boite complète en acier inoxydable contenant les instruments de base pour chirurgie d'hydrocèle autoclavable
46	Ciseau Metzenbaum/ Metzenbaum scissors	Ciseaux chirurgicaux Metzenbaum en acier inoxydable, droits ou courbes, longueur 18- 20 cm, autoclavables
47	Tablier chirurgical non perméable en plastique	Tablier chirurgical imperméable en plastique, résistant au liquide à usage unique ou réutilisable selon les spécifications
48	Porte bistouri	Porte bistouri (manche de bistouri) Matériau : Acier inoxydable médicale (inox chirurgical) Type : manche réutilisable pour de bistouri interchangeable Stérilisation : Autoclavable et réutilisable
49	Pincés à compresse	Pince à compresse (Foerster) Matériau : acier inoxydable Taille : longueur 24- 25 cm Stérilisation : stérilisable et réutilisable
50	Pince à disséquer avec griffe	Pince à disséquer avec griffe Matériau : Acier inoxydable chirurgical Type : Pince fine à extrémités dentées (avec griffe) Taille : longueur variable selon le modèle (14 – 16 cm) stérilisation, réutilisable
51	Pince à disséquer sans griffe	Pince à disséquer sans griffe Matériau : Acier inoxydable,

		Taille : longueur variable selon le modèle (14 – 16) cm stérilisable et réutilisable
52	Pince à champ	Pince à champ de Backhaus matériau : Acier inoxydable stérilisable et réutilisable
53	Ciseau mayo	Ciseaux Mayo droit ou courbes matériau : Acier inoxydable taille : longueur 16 -18 cm autoclavable
54	Pince hémostatique courbée	Pince hémostatique courbée type Kelly ou crile matériau : Acier inoxydable taille : 14 – 16 cm autoclavable
55	Pince hémostatique droite	Pince hémostatique courbée type Kelly ou crile matériau : Acier inoxydable taille : 14 – 16 cm autoclavable
56	Pince à tissu 160 mm	Pince à tissu 160 mm matériau : Acier inoxydable avec sans griffe selon les spécification autoclavable
57	Pince Allis	Pince Allis en Acier inoxydable ,15-16 cm , à mors dentés, stérilisable et réutilisable
58	Porte aiguille	Porte aiguille mayo –Hegar en acier inoxydable 16 – 18 cm ,autoclavable et réutilisable
59	Porte-aiguille, droit, 200 mm	Porte aiguille droit mayo –Hegar en acier inoxydable longueur 200mm, autoclavable
60	Haricot	Haricot médical (bassin réniforme) en acier inoxidable ,capacité 700-1000 ml ,autoclavable
61	Écarteurs	Ecarteurs chirurgicaux manuels en acier inoxydable (farabeuf ou équivalent), autoclavable et réutilisables
62	Écarteur auto bloquant	Ecarteur auto-statique type : WEITLANER ou équivalent en acier inoxydable autoclavable
63	Tube d'aspiration	Tube d'aspiration chirurgicale en acier inoxydable type : yankauer ou équivalent stérilisable , réutilisable
64	Pince de Kocher avec griffe	Pince de Kocher avec griffe en acier inoxydable taille : 14 – 16 cm, autoclavable, réutilisable
65	Visière de protection faciale	Visière de protection faciale transparente ,anti – éclaboussures , bandeau ajustable ,réutilisable après désinfection ou à usage ,unique selon le modèle
66	Tenue de bloc	Tenue de bloc opératoire composé d'une casaque et d'un pantalon ,tissu médical résistant, lavable et réutilisable , plusieurs tailles disponibles
67	Compresse stérile (paquet de 10 compresses 10cmx10)	Compresses stériles en gaze hydrophyle 100% coton, dimension : 10*10 cm , emballage individuel de 10 unités , conforme à la pharmacopée
68	Séringue 50 cc	<i>SERINGUE PLASTIPAK BD 3 PIÈCES 50 CC STÉRILE</i>

LOT 02**TITRE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR ACQUISITION DES INTRANTS DE PRISE EN CHARGE DE LYMPHOEDEME****Service demandeur : PNLO**

TABLEAU DE DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

N°	Désignation	Description détaillée de l'article	Lieu de livraison
1	Bassine	-Volume : 20L -matière : plastique (polyéthylène/polypropylène) -taille moyenne : 30 cm de hauteur et 40-50 cm de diamètre -Forme : large, ronde et profonde	Magasin central du Ministère de la santé publique sis à hygiène mobile
2	Seau de 10L	-Volume : 10L -matière : plastique (polyéthylène/polypropylène) -taille moyenne : 10-20 cm de hauteur et 15-25 cm de diamètre -Forme : circulaire	
3	Serviette de toilette	Matériau : coton Epaisseur : 300-500 g/m ² Taille : 30*50 cm Couleur : rose / bleu	
4	Savon ordinaire	Consistance : solide/dure PH : 5,5-6,5 Couleur : jaune curcuma Composition : soude caustique, huile de palme, parfum (non exigé), sel, additif éventuel... Grammage : 700g	
5	Gobelet	-Volume : 1L -matière : plastique (polyéthylène/polypropylène) -taille moyenne : 15-20 cm de hauteur et 9-15 cm de diamètre -Forme : circulaire	
6	Néomycine	Conditionnement : tube de 15-50g Forme galénique : pommade Dosage : 0,5-1% (5-10mg/g) Excipients : Délai de vie restant à la réception : supérieur à 12 mois	
7	Miconazole	Conditionnement : Tube de 30-50g Forme galénique : pommade Dosage : 2%(20mg/g) Excipients : Délai de vie restant à la réception : supérieur à 12 mois	
8	Vaseline	Conditionnement : pot de 250g Texture lisse et crémeuse Forme galénique : pommade Dosage :250g Délai de vie restant à la réception : supérieur à 12 mois	

LOT 03

TITRE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR ACQUISITION DES CONSOMMABLES POUR L'ENQUETE TAS et OV

Service demandeur : PNLO

TABLEAU DE DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

N°	Désignation	Description détaillée de l'article
1	LANCETS B/100	Descriptif du produit LANCETTES stériles à usage unique boîte de 100 Traçabilité Présence d'un numéro de lot Oui Présence d'une date de péremption Oui Durée de vie (en année) 2-3
2	ALCOOL MEDICAL 90° ETHYLIQUE 1L	Product description: ALCOOL ETHYLIQUE Category: Technical ethanol Packing condition: Bulk Appearance: Clear and free from suspended matter Mixing with water Mix up with water without tracks of turbidity Purity (%WT on dry basis): min
3	Coton hydrophile 500 g	Matériau : 100% COTON pure et stérile Poids : 500g Texture : souple, doux et non pelucheux
4	GANTS LATEX MEDIUM NON POUDDRE B/100	Matériau: latex naturel, nitrile ou vinyle non sterile Forme: doigts préformés, manchette élastique Texture lisse ou rugueuse sur les doigts Taille:7,5-8
5	MARQUEUR INDELIBILE 2000 B12	Encre : non toxique résistant à l'eau et à l'alcool Forme : crayon ou stylo avec pointe fine Couleur : noir, bleu, rouge, vert...
6	Pissette de 500ML	Matériau plastique transparent léger et résistant au choc Forme : cylindrique ou conique bouchon ou capuchon Capacité : de 500 ML
7	Savon liquide 1L	Ph 5,5-7 Forme : liquide souvent visqueux Composition : tensio actif doux , agent hydratant, antiseptique Capacité : 1 Litre
8	JAVEL CITRON 1000ML	Forme : liquide aqueux, claire ou légèrement jaunâtre Composition : hypochlorique de sodium (NaClO), concentration variable 10-12% PH très basique Capacité : 1 L
9	SAC POUBELLE 240L PAQUET/5	Matériau : plastique polyéthylène ou PEHD Forme et dimension : rectangulaire ou cylindrique Capacité : 100 L Epaisseur : 30-100 microns
10	Sacs de reconditionnement	Sac en matière plastique robuste pour un volume de 200L
11	Scotchs	Ruban adhésif, transparent, matériau : film en polypropylène avec colle acrylique

		forme : en rouleau Longueur : généralement 12, 19,24 ou 48 mm
12	Stylo à billes PAQUET DE 100	Stylos à billes style bic
13	Boîtes de sécurité	En matière cartonnée d'un volume 3-5L
14	Cadenas	Cadenas Matériau : corps en acier, laiton ou alliage de zinc Dimension : Variable (30 mm ,40mm) Type : à clé ou à combinaison
15	Paires de ciseaux LAUREAT 14CM BTE/12	Matériau : acier inoxydable Forme : droite pour couper le papier Taille : 15 cm

LOT 04

TITRE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR ACQUISITION DES REACTIFS (TESTS RAPIDE OV 16) POUR LE DIAGNOSTIC DE L'ONCHOCERCOSE LORS DES ENQUETES EPIDEMIOLOGIQUES

Service demandeur : PNLO

TABLEAU DE DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

N°	Désignation	Description détaillée de l'article
1	BIOLINE ONCHOCERCIASIS IgG4 (ov-16) B25T	<u>Descriptif du produit</u> Kit de 25 tests ov-16 Conditions de stockage : entreposage à température ambiante à l'abris de la chaleur <u>Traçabilité</u> Présence d'un numéro de lot Oui Présence d'une date de péremption Oui Durée de vie (en mois) 18-24

LOT 05

TITRE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR ACQUISITION DES CONSOMMABLES POUR L'ENQUETE TAS et OV

Service demandeur : PNLO

TABLEAU DE DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

N°	Désignation	Description détaillée de l'article
1	Filter Paper Disks, 100 shets (400 disks)	
2	LANCETTES	<u>Descriptif du produit</u> LANCETTES stériles à usage unique boîte de 100 <u>Traçabilité</u> Présence d'un numéro de lot Oui Présence d'une date de péremption Oui Durée de vie (en année) 2-3
3	Alcool 90° 1L	Product description: ALCOOL ETHYLIQUE Category: Technical ethanol Packing condition: Bulk Appearance: Clear and free from suspended matter Mixing with water Mix up with water without tracks of turbidity

		Purity (%WT on dry basis): min
4	Coton hydrophile 500 g	Matériau : 100% COTON pure et stérile Poids : 500g Texture : souple, doux et non pelucheux
5	Gants de soins	Matériau: latex naturel, nitrile ou vinyle non stérile Forme: doigts préformés, manchette élastique Texture lisse ou rugueuse sur les doigts Taille:7,5-8
6	Marqueurs	Encre : non toxique résistant à l'eau et à l'alcool Forme : crayon ou stylo avec pointe fine Couleur : noir, bleu, rouge, vert...
7	Pissette de 500ML	Matériau plastique transparent léger et résistant au choc Forme : cylindrique ou conique bouchon ou capuchon Capacité : de 500 ML
8	Savon liquide 1L	Ph 5,5-7 Forme : liquide souvent visqueux Composition : tensio actif doux , agent hydratant, antiseptique Capacité : 1 Litre
9	Javel	Forme : liquide aqueux, claire ou légèrement jaunâtre Composition : hypochlorique de sodium (NaClO), concentration variable 10-12% PH très basique Capacité : 1 L
10	Sacs poubelle	Matériau : plastique polyéthylène ou PEHD Forme et dimension : rectangulaire ou cylindrique Capacité : 100 L Epaisseur : 30-100 microns
11	Sacs de reconditionnement	Sac en matière plastique robuste pour un volume de 200L
12	Scotchs	
13	Stylo à billes	Stylos à billes style bic
14	Boîtes de sécurité	En matière cartonnée d'un volume 3-5L
15	Cadenas	Cadenas Matériau : corps en acier, laiton ou alliage de zinc Dimension : Variable (30 mm ,40mm) Type : à clé ou à combinaison
16	Paires de ciseaux	Matériau : acier inoxydable Forme : droite pour couper le papier Taille : 15 cm
17	Bouteilles cassables stériles	Bouteilles cassables stériles Matériau : polyéthylène basse densité (PEBD/LDPE) capacité : selon le modèle (10ml, 30ml, 50ml ou 100 ml) Type flacon unidose à embout cassable stérilité à stérile ,à usage unique
18	Pipettes 20-200uL B100	Pipette micropipette, volume : variable 20-200uL (B100), type : pipette automatique monocanal, matériau : corps en plastique technique haute résistance avec composante internes en acier

		inoxydable
19	Microplaques de 100 puits	Microplaques de 100 puits type : plaque de microtitration de laboratoire matériau : polystyrène transparent ou plastique médicale de haute qualité
20	Sodium borate, decahydrate, reagent grade 500g	Sodium borate decahydraté (Borax) formule chimique : $\text{Na}_2\text{B}_4\text{O}_7 \cdot 10\text{H}_2\text{O}$ Volume : Flacon 500g
21	Tween 20, reagent grade 100ml	Tween 20 (Polysorbate 20) qualité réactif formule chimique : $\text{C}_{58}\text{H}_{114}\text{O}_{26}$ Flacon : 100ml Aspect : liquide visqueux transparent à légèrement jaunâtre matériau : tensioactif non ionique dérivé du sorbitan et de l'acide laurique
22	ProClin™ 950 50ml	ProClin™ 950 50ml (conservateur /préservateur pour réactifs) Flacon : 50ml type : agent de conservation antimicrobien pour solution et réactifs de laboratoire Aspect : solution liquide claire
23	Sodium caseinate, reagent grade 500g	caseinate de Sodium qualité réactif Flacon de 500 g Aspect : poudre blanche à blanc crème matériau : protéine de lait (sel de sodium de la caséine)

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

N°028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2025

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE DE
L'ONCHOCERCOSE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

**PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
UNITAIRES (BPU)**

SEPTEMBRE 2026

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

DAO N° du : [insérer les références D'APPEL D'OFFRES]

Variante No. : [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

Offres du Groupe C, fournitures à importer Monnaie de l'offre en conformité avec l'article 14 du RGAO

Option N°1 : Fournitures à importer

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition d'Incoterms	Quantité (Nombre d'unités)	Prix unitaire DAP EN CHIFFRE = en conformité avec l'article 13.2b) (i) du RGAO	Prix DAP EN LETTRE par article (col 5x6)	Prix par article du transport terrestre et autres services requis au Cameroun pour acheminer les fournitures jusqu'à destination finale (comme requis dans le RPAO)	Prix total par article (col 7+8)
[insérer le No de l'article]	[Insérer l'identification de la fourniture]	[insérer le pays d'origine]	[insérer la date de livraison offerte]	[insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]	[insérer le prix unitaire CIP pour l'article]	[insérer le prix total DAP pour l'article]	[insérer le prix correspondant pour l'article]	[insérer le prix total pour l'article]
							Prix total [insérer le prix total]	

Nom du

Soumissionnaire.....
[insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature.....
 [insérer la signature],

Date.....[insérer la date].

Option N°2 : Fournitures locales

N°	Désignations	Unités	Prix Unitaire en lettres	Prix unitaire en chiffres
Désignation produit (prise en charge de lymphœdème)				
1				
2				

Nom du

Soumissionnaire.....
[insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature.....
 [insérer la signature],

Date.....[insérer la date].

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

N°028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2025

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026

IMPUTATION : _60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

**PIECE N°7 : DETAIL ESTIMATIF ET
QUANTITATIF(DQE)**

SEPTEMBRE 2026

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Qté	Prix unitaire	Prix total
Désignation : LOT 1				
Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.				
1	Diazepam vial injection	60		
2	Solution de glucose	75		
	Ringer Lactate	75		
3	Solution salée	130		
4	Povidone Iodine 4% (béthadine rouge)	65		
	Povidone Iodine 10%, (béthadine jaune)	65		
5	Tablette de Diclofenac, 50mg,	260		
6	Diclofenac, 75mg, injection	200		
7	Ephedrine hydrochloride 30mg/ml, vial	60		
8	Lidocaine with 1:100,000 epinephrine, 2% 1 x 50ml vial	50		
9	Tablette de métronidazole 250 mg	390		
10	Cefriaxone inj, 1g	400		
11	Tablette de Ciprofloxacin, 500mg,	200		
12	Injection de Ketamine	70		
13	Injection d'Atropine Sulfate 1mg in 1ml	70		
14	Bouchons stériles jetables	50		
15	Gants, paires, stériles, jetables, taille 7½ -8, boîte de 100	140		
16	Gants, paires, jetables non stériles pour examen des patients, taille 7½ -8, poudrés, boîte de 100	400		
17	Seringue de 10 ml avec aiguille auto-jetable	400		
18	Sutures vicryl, 2/0	300		
19	Sutures vicryl 3/01 for hernia	300		
20	Sutures vicryl 0 ou 1 pour hernie	300		
21	Crêpe bandage 10cm x 4m	300		
22	Perfuseur	100		
23	Aiguille spinale 25G	100		
24	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	100		
25	sac de collecte d'urine	100		
26	Sonde urétrale Fr 16, F18	100		
27	Cannula 22G	100		
28	Cannula 18G	100		
29	Cannula 20G	100		
30	Vitamine K, injection, 10 mg, flacon de 1 ml	80		
31	Coton hydrophile, 500 g	100		
32	Amoxicilline, 500 mg, capsule	400		
33	Paracétamol, 500 mg, comprimé B/20	200		
34	Tramadol injectable	250		
35	Bupivacaine (heavy/lourde), 5 mg/ml vial	50		
36	Adrenaline, 1mg/ml (boite de 10)	50		
37	Blouse stérile pour bloc opératoire	70		

38	Masque facial stérile jetable	5		
39	Serviette de chariot stérile jetable	45		
40	Serviette abdominale	50		
41	Lame chirurgicale	100		
42	Gaze absorbante stérile BP 40 cm x 40 cm	300		
43	Sparadrap	50		
44	Eau pour préparation injectable	300		
45	Boîte de chirurgie	100		
46	Ciseau Metzenbaum/ Metzenbaum scissors	100		
47	Tablier chirurgical non perméable en plastique	100		
48	Porte bistouri	100		
49	Pinces à compresse	100		
50	Pince à disséquer avec griffe	100		
51	Pince à disséquer sans griffe	100		
52	Pince à champ	100		
53	Ciseau mayo	100		
54	Pince hémostatique courbée	100		
55	Pince hémostatique droite	100		
56	Pince à tissu 160 mm	100		
57	Pince Allis	100		
58	Porte aiguille	100		
59	Porte-aiguille, droit, 200 mm	20		
60	Haricot	20		
61	Écarteurs	25		
62	Écarteur auto bloquant	25		
63	Tube d'aspiration	22		
64	Pince de Kocher avec griffe	20		
65	Masque de chirurgie 3 plis Fronde /lacette B/50	5		
66	Tenue de bloc	20		
67	Compresse stérile (paquet de 10 compresses 10cmx10)	200		
68	Seringue, 60 ml, Petit embout	50		
TOTAL HTVA				
TVA (19.25%)				EXONEREE
TOTAL TTC				

Nom du

Soumissionnaire.....

...[insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature.....

.... [insérer la signature],

Date.....[insérer la date]

N°	Désignation :	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Prix Total
Désignation : LOT 2 Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphœdème.					
1	Bassine	650	U		
2	Seau de 10L	555	U		
3	Serviette de toilette	555	U		
4	Savon ordinaire 700g	555	U		
5	Gobelet 1L	550	U		
6	Tube de Néomycine de 15-50g	1 000	U		
7	Tube de Miconazole de 30-50g	550	U		
8	Vaseline pot de 250g	550	U		
		TOTAL HTVA			
		Montant TVA (19,25%)			
		Montant AIR (2,2% ou 5,5%)			
		Montant TTC			

Nom du

Soumissionnaire.....

...[insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature.....

.... [insérer la signature],

Date.....[insérer la date]

N°	Désignation :	Qté	Prix mercuriale/prix CENAME du catalogue de médicaments et dispositifs médicaux	Prix Total
Désignation : LOT 3				
Achat des consommables médicaux pour l'enquête TAS 3 dans le DS Akwaya.				
1	LANCETS B/100	1100		
2	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	550		
3	Coton hydrophile 500 g	700		
4	GANTS LATEX MEDIUM NON POUDRE B/100	700		
5	BIC MARQUEUR ECO 2000 B12	10		
6	Pissette de 500ML	50		
7	Savon liquide 1L	250		
8	JAVEL CITRON 1000ML	370		
9	SAC POUBELLE 240L PAQUET/5	80		
10	Sacs de reconditionnement	50		
11	Scotchs	27		
12	Stylo à billes PAQUET DE 100	100		
13	Boîtes de sécurité	50		
14	Cadenas	50		
15	Paires de ciseaux LAUREAT 14CM BTE/12	3		
TOTAL HTVA				
Montant TVA (19,25%)				
Montant TTC				

Nom du
Soumissionnaire.....
...[insérer le nom du Soumissionnaire]
 Signature.....
.... [insérer la signature],
 Date.....*[insérer la date]*

Désignation : LOT 4				
N°	ACQUISITION, DU MATERIEL TEST and No TREAT (TNT)	Quantités	Prix Unitaire	Prix Total
1	BIOLINE ONCHOCERCIASIS IgG4 (ov-16) B25T	13 006		
TOTAL HTVA				
Montant TVA (EXONEREE)				
Montant AIR (2,2% ou 5,5%)				

Montant TTC

Nom du

Soumissionnaire.....

...[insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature.....

.... [insérer la signature],

Date.....[insérer la date]

N°	DESIGNATION	QUANTITE	PU	PT
Désignation : LOT 5				
Achat des consommables médicaux pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS Sud et 37 DS grand Nord.				
1	Filter Paper Disks, 100 shets (400 disks)	60		
2	Lancets paquet de 100	600		
3	bouteilles cassables stériles	50		
4	GANTS LATEX MEDIUM NON POUDRE B/100	150		
5	MARQUEUR tricolor 2000 B12	50		
6	Sacs de reconditionnement	50		
7	Savon antiseptique liquide 1 l	180		
8	pipettes 20-200uL B100	20		
9	SAC POUBELLE 240L PAQUET/5	80		
10	microplaques de 100 puits	100		
11	Sodium borate, decahydrate, reagent grade 500g	5		
12	Sodium chloride, reagent grade 500g	5		
13	Tween 20, reagent grade 100ml	5		
14	ProClin™ 950 50ml	5		
15	Sodium caseinate, reagent grade 500g	5		
16	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	100		
17	Coton hydrophyle 500 g	300		
18	pissette de 500 ML	20		
19	scotchs	67		
20	Stylo à billes PAQUET DE 100	50		
21	Boîtes de sécurité	40		
22	Cadenas	50		
23	Paires de ciseaux LAUREAT 14CM BTE/12	25		
TOTAL HTVA				
TVA (19,25%)				
TOTAL TTC				

Nom du Soumissionnaire.....[insérer le
nom du Soumissionnaire]
Signature..... [insérer la
signature], Date.....[insérer la
date]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

**N°028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2026
RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

**FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026
IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13**

**PIECE N°8 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX
UNITAIRES(SDPU)**

SEPTEMBRE 2026

Sous-détail des prix unitaires

Option N°1 : Fournitures à importer

N°	Désignation	Coût d'achat EXW (1)	Transport (International et local) + assurance (2)	Coût commande (3) = 1 + 2	Cout droit de douanes (4)	Frais de livraison (5)	Autres services connexes (6)	Marge (7)	Prix unitaire HTVA (8) =3+4+5+6+7

Nom du Soumissionnaire.....[insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature..... [insérer la signature],

Date.....[insère la date].

Option N°2 : Fournitures locales

N°	Désignations	Coût d'achat (1)	Transport Local (2)	Cout de la commande (3) = 1 + 2	Frais de livraison (4)	Services connexes (5)	Marges (6)	Prix unitaire en chiffres (7) = 3+4 +5+6

Nom du Soumissionnaire.....[insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature..... [insérer la signature],

Date.....[insère la date].

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

N°028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2025

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

PIECE N°9 : MODELE DE MARCHE

SEPTEMBRE 2026

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALT.

MARCHE N° _____/M/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____ PASSE AVEC _____
SUIVANT APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° _____
DU _____ RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET ACHATS DES
CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE
CONTRE L'ONCHOCERCOSE ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.

MAITRE D'OUVRAGE : **LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

TITULAIRE DU MARCHE : _____

Boîte Postale _____ Tel. _____, Fax : _____ Carte contribuable N° _____

OBJET DU MARCHE : **ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET ACHATS DES
CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE
CONTRE L'ONCHOCERCOSE ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS**

LIEUX D'EXECUTION : **LE MAGASIN CENTRAL DU MINISTERE DE LA SANTE
PUBLIQUE SIS A HYGIENE MOBILE**

DELAI D'EXECUTION : **TROIS (03) MOIS**

MONTANTS en F CFA :

MONTANTS (FCFA)	En chiffre	En lettres
TOTAL HTVA		
MONTANT TVA (19,25%)		
TOTAL TTC		
I. S. 2,2% ou 5,5%		
Net à percevoir		

FINANCEMENT : **PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026 -
IMPUTATION BUDGETAIRE :** _____

SOUSCRIS-LE:

SIGNE-LE :

NOTIFIE-LE :

ENREGISTRE- LE :

Entre :

L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de la Santé Publique, Ci-après
dénommé,
« **Le Maitre d'Ouvrage** ».

D'une part,

ET

-----, **B.P** _____, **Tél :** _____,
n°Contribuable :
_____ **Compte** _____.

Représenté par: _____

Ci-après
Dénommé, « **Le Cocontractant** »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Spécifications techniques (ST)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Estimatif (DE)

PAGE N° _____ ET DERNIÈRE DU MARCHÉ N° _____/M/MINSANTE/CIPM/2026 DU
 _____ PASSE AVEC _____ SUIVANT APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
 PROCEDURE D'URGENCE N° _____/AONO/MINSANTE/CIPM/ RELATIF A L'ACQUISITION DES
 KITS, TESTS RAPIDES ET ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
 PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE ET LA FILARIOSE
 LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.

MONTANT DU MARCHÉ :

MONTANTS (FCFA)	En chiffre	En lettres
TOTAL HTVA		
MONTANT TVA (19,25%)		
TOTAL TTC		
I. R. (2,2%OU 5,5%)		
Net à percevoir		

DELAI D'EXECUTION : TROIS (03) MOIS

LU ET ACCEPTE PAR LE COCONTRACTANT

YAOUNDÉ, LE.....

SIGNE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

YAOUNDÉ, LE

ENREGISTREMENT

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

N°028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2025

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

PIECE N°10 : MODELE DES PIECES

SEPTEMBRE 2026

Table des modèles

Annexe n°0 : Modèle de déclaration de soumission

Annexe n°1 : Modèle de soumission

Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n°4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Annexe n°5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Annexe n°6 : Déclaration sur l'honneur

Annexe n°0 : Modèle de déclaration de soumission

Date :.....

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous soussignés, offrons de fournir et de livrer :

.....
.....conformément à la Lettre de gré à gré N°.....

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif dans un délai _____ calendaire à compter de la date de notification du Marché.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de..... (Nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'un Marché, constituera un Marché nous obligeant réciproquement.

Le _____

Signature _____

(Nom et qualité du signataire pour le
Compte du candidat)

Annexe n°1 : Modèle de soumission

Je,
soussigné.....
.....[indiquer le nom et la qualité du signataire]
représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽⁸⁾.....dont
le siège social est à
.....inscrite au registre du commerce
de..... sous le n°.....
Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de
Consultation y compris les
additifsN°..... [rappeler l'objet de
l'appel d'offres]

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier de
Consultation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de
prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot
n°..... à

-
..... [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à

..... francs CFA Toutes
Taxes Comprises.[en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de..... mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délaijours [indiquer la durée de
validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application des dits rabais sont les suivants:

.....
.....
.....

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en
faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de
..... auprès de la
banque..... Agence
de.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement
entre nous.

Fait
à.....le.....
.....

Signature
de.....
.....
en qualité
de.....
dûment autorisé à signer les soumissions pour
et au nom de⁽⁹⁾
.....

⁽⁸⁾Supprimer la mention inutile

⁽⁹⁾Annexer la lettre de pouvoirs

Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse], « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur..... , ci-dessous désignée «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du pour[rappeler l'objet de la consultation], ci-dessous désignée «l'offre» et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant]francs CFA,

Nous..... [nom et adresse de la banque], représentée par..... [Noms des signataires], ci-dessous désignée «la banque», déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de sou- mission ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à.....
.....,le.....
.....

[signature de la banque]

Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque:

Référence de la Caution : N°.....

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage»

Attendu que..... [nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné «le

Fournisseur», s'est engagé, en exécution du marché désigné «le marché», à réaliser [indiquer la nature des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5%] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché, Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,..... [Nom et adresse de banque], représentée par.....

..... [Noms des signataires],

ci-dessous désignée «la banque», nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur m'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de

..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai d'indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à.....

..,le.....

.....

[signature de la banque]

Annexe n°4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque :
Référence,
adresse.....
.....

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de
:.....
.....[le titulaire], au profit de Maître
d'Ouvrage[Adresse du Maître d'Ouvrage]
(«le bénéficiaire»)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du
bénéficiaire, déclarant que [le titulaire] ne s'est pas acquitté de
ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions
du marché du relatif aux
travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'appel d'offres et le lot,
éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [trente(30)%] du
montant Toutes Taxes Comprises du marché n°
....., payable dès la notification de l'ordre de
service correspondant, soit:..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives
de cette avance sur les comptes de
[le titulaire] ouverts auprès de la
banque

.....
..... Sous le n°
Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure
fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au
remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à.....
..,le.....
.....

[Signature de la banque]

Annexe n°5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque:.....

Référence de la Caution : N°.....

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage]

[Adresse du Maître d'Ouvrage]

ci-dessous désigné «le Maître d'Ouvrage»

Attendu

que

.....
..... [nom et adresse du fournisseur],

Ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de [indiquer l'objet des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire, Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous,.....

..... [nom et adresse de la banque], représentée par

.....

.....

[noms des signataires],et ci-dessous désignée «la banque»,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de.....[en chiffres et en lettres], correspondant à

[pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché.⁽¹⁰⁾

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, par venue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à.....

.,le.....

.....

[Signature de la banque]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.

Annexe n°6 : Déclaration sur l'honneur

Je soussigné, Directeur Général de :

.....
Soumissionnaire (références du Dossier de Consultation)
.....
.....

En application des dispositions de la Lettre-Circulaire n° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

- 1- N'avoir abandonné aucun marché au cours des trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
- 2- Que (nom de la structure) ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi le présent document est établi et signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

**N°028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2025
RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

PIECE N°11 : CHARTE D'INTEGRITE

SEPTEMBRE 2026

CHARTRE D'INTEGRITE

INTITULE DU DOSSIER DE CONSULTATION : _____.

LE « SOUMISSIONNAIRE »

A

MONSIEUR LE « MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

1.1) Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultat d'une procédure de même nature ;

1.2) Avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre ;

1.3) En matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre ;

1.4) N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales ;

1.5) Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ou d'un accord cadre ;

1.6) S'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché ou de l'accord-cadre.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

2.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu sa satisfaction ;

2.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre de services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à

moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargée des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.3)contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

2.4)Être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

2 .5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures ou d'un accord-cadre :

i) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

ii) Être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, **recrutés, ou** devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché ou de l'accord-cadre.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité Publique ou privée respectivement, que nous ne sommes pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché ou de l'accord-cadre :

5.1)Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.2)Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.3)Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i)toute personne détenant un mandat

législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché ou de l'accord-cadre au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché ou de l'accord cadre et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat

- 7 Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Signature :

Nom : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL UVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2025

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

**PIECE N°12 : ENGAGEMENT SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL**

SEPTEMBRE 2026

INTITULE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES : _____

LE « SOUMISSIONNAIRE » A MONSIEUR LE « MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE »
MONSIEUR LE « MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement en cohérence avec les lois et règlement applicables au Cameroun.
- 2) En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Signature :

Nom : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

_____ En date du _____

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

**N° 028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2025
RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

PIECE N°13 : JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES

SEPTEMBRE 2026

I) CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la gestion des urgences de santé publique ainsi que de l'exécution du plan de mitigation, le Ministre de la Santé Publique lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'acquisition des kits, tests rapides et achats des consommables médicaux d'un montant TTC de Francs CFA **75 901 813 (soixante-quinze millions neuf cent un mille huit cent treize)** pour le compte du Programme National de Lutte contre l'Onchocercose et la Filariose Lymphatique. Aussi, la procédure d'appel d'offres ouverte en procédure d'urgence est privilégiée dans le cas d'espèce pour sélectionner les entreprises aux compétences avérées.

II) OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les principaux objectifs visés étaient :

- Evaluer les besoins additionnels pour le renforcement du système de santé ;
- Faire une proposition des caractéristiques générales des intrants de prise en charge des lymphoedèmes et chirurgie d'hydrocèle et chiffrer le besoin ;
- Faire une proposition des caractéristiques générales des consommables médicaux pour l'enquête TAS 3 dans le DS Akwaya ;
- Faire une proposition des caractéristiques générales des Tests rapides Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 pour les enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS grand Sud 37 DS grand Nord;
- Faire une proposition des caractéristiques générales des consommables médicaux pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS Sud et 37 DS grand Nord;
- Faire une évaluation qualitative et quantitative de l'ensemble des Kits et consommables.
- Permettre la continuité des prestations de diagnostics de qualité au bénéfice des populations ;
- Faire une proposition des caractéristiques générales et techniques du type de test approprié et chiffrer le besoin ;
- Définir une stratégie optimale de répartition des intrants au sein des structures sanitaires.

III) METHODOLOGIE

Pour mener à bien cette étude, nous avons opté pour la démarche portant sur un rapport des études menées par le passé sur le terrain. Ainsi, pour mener à bien l'étude, il est question de :

- Préparer la descente sur le terrain pour évaluer la situation réelle du bâtiment construit et évaluer les besoins qualitatifs et quantitatifs en termes d'équipement ;
- Faire un diagnostic de l'état des installations et composantes et proposer une solution efficace afin de répondre aux urgences sanitaires où seront installés les intrants de prise en charge des lymphoedèmes et chirurgie d'hydrocèle ainsi que les tests rapide TAS OV16 et consommables médicaux pour enquête;
- Soumettre une proposition qualitative et quantitative des intrants de prise en charge de lymphoedème et chirurgie d'hydrocèle ainsi que les tests rapide TAS OV16 et consommables médicaux pour enquête à acquérir.

IV) RESULTATS DE L'ETUDE

a) Besoins exprimés et proposition de répartition des intrants de prise en charge de lymphoedème et chirurgie d'hydrocèle ainsi que les tests rapide TAS OV16 et consommables médicaux pour enquête au magasin central du Ministère de la Santé Publique :

En fonction des besoins et de la disponibilité de l'enveloppe Budgétaire pour la réalisation de ce projet, nous proposons une répartition stratégique et sectorielle de la quantité totale des intrants de prise en charge des lymphoedèmes et chirurgie d'hydrocèle y compris tests rapide TAS OV16 et consommables médicaux pour enquête acquis au magasin central du Ministère de la Santé Publique :

b) Faire une proposition des caractéristiques des intrants de prise en charge de lymphoedème et chirurgie d'hydrocèle y compris tests rapide TAS OV16 et consommables médicaux pour enquête.

La proposition des intrants de prise en charge de lymphoedème et chirurgie d'hydrocèle y compris tests rapide TAS OV16 et consommables médicaux pour enquête a été faite sur la base d'étude sur le terrain et des besoins faits par les responsables des services techniques du Programme National de Lutte contre l'Onchocercose (PNLO). Il est question de renforcer le plateau technique de cette structure pour un meilleur fonctionnement et un rendement qualitatif répondant aux attentes des autorités gouvernementales.

V) COUT PREVISIONNEL DU PROJET

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables pour le projet est de : **(soixante-quinze millions neuf cent un mille huit cent treize) francs CFA TTC (75 901 813 FCFA).**

VI) ETAT DES BESOINS ET SPECIFICATIIONS TECHNIQUES DES KITS, TESTS RAPIDES ET DES CONSOMMABLES MEDICAUX DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS

a) FAIRE UNE PROPOSITION DES CARACTERISTIQUES DES DISPOSITIFS DES KITS, TESTS RAPIDES ET DES CONSOMMABLES MEDICAUX

Les spécifications techniques du test de diagnostic rapide de la drépanocytose sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

N°	Désignation : LOT 1	Description détaillée de l'article
	Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.	
1	Diazepam vial injection	Diazépam * 10 mg/2 ml ; voie parentérale + Voie rectale ; sol inj Laboratoire titulaire : Renaudin Voies : intraveineuse, intraveineuse (en perfusion), rectale, intramusculaire EEN : acide benzoïque, Alcool benzylique, éthanol, propylèneglycol, sodium, sodium benzoate Formegalénique : solution injectable Dosage : 10mg/2ml
2	Solution de glucose	glucose * 5 % ; voie parentérale ; sol p perf Voie : intraveineuse (en perfusion)

		EEN : Forme galénique : solution pour perfusion
	Ringer Lactate	sodium chlorure * 0,9 % ; voie parentérale ; sol inj
3	Solution salée	Voie : intraveineuse (en perfusion) EEN : Forme galénique : solution pour perfusion Dosage : 0,9%/
4	Povidone Iodine 4% (béthadine rouge)	Iodine* Dosage 4%, Flacon 500ml, lavage chirurgical
	Povidone Iodine 10%, (béthadine jaune)	Iodine *Dosage 10% Flacon 500ml
5	Tablette de Diclofenac, 50mg,	diclofénac sodique * 50 mg ; voie orale ; cpgastrorésis Voie : orale EEN : jaune orangé S laque aluminique, lactose monohydrate, propylèneglycol Forme galénique : comprimé gastrorésistant Dosage : 50mg
6	Diclofenac, 75mg, injection	diclofénac sodique * 75mg/3ml ; solution injectable IM/IV;
7	Ephedrine hydrochloride 30mg/ml, vial	éphédrinechlorhydrate * 3 % ; voieparentérale ; sol inj Voies : intraveineuse, intraveineuse (en perfusion) EEN : Forme galénique : solution injectable stérile ,ampoule de 1ml Dosage : 30mg/ml
8	Lidocaine with 1:100,000 epinephrine, 2% 1 x 50ml vial	adrénaline (tartrate) * 0,001 % + lidocaïne chlorhydrate * 1 % ; voie parentérale ; sol inj Voies : péri-articulaire, péridurale, intra-auriculaires EEN : p-hydroxy benzoate de méthylesodique, sodium chlorure, sodium métabisulfite Formegalénique : solution injectable Dosage : 10mg/ml
9	Tablette de métronidazole 250 mg	métronidazole * 250 mg voie orale ; cp Voie : orale EEN : mannitol Forme galénique : comprimé pelliculé Dosage : 1,5MUI/250mg
10	Cefriaxone inj, 1g	ceftriaxone (sodique) * 1 g/10 ml ; voie parentérale ; pdre/solv p sol inj Voie : intraveineuse EEN : sodium Forme galénique : poudre et solvant p solution injectable Dosage : 1g/10ml
11	Tablette de Ciprofloxacin, 500mg,	ciprofloxacine (chlorhydrate) *500 mg ; voie orale ; cp

		Voie : orale EEN : Forme galénique : comprimé pelliculé sécable Dosage : 500mg
12	Injection de Ketamine	kétamine (chlorhydrate) * 10 mg/ml ; voie parentérale ; sol inj Voies : intraveineuse, intraveineuse (en perfusion), intramusculaire EEN : Forme galénique : solution injectable Dosage : 50mg/5ml
13	Injection d'Atropine Sulfate 1mg in 1ml	Sulfate d'atropine * 1mg/ml ,solution injectable sterile , ampoule de 1ml
14	Bouchons stériles jetables	Bouchon stérile à usage unique pour fermeture de dispositifs médicaux, emballage
15	Gants, paires, stériles, jetables, taille 7½ -8, boîte de 100	Gants chirurgicaux stérile * latex ou nitrile, taille 7½ -8, poudrés, boîte de 100
16	Gants, paires, jetables non stériles pour examen des patients, taille 7½ -8, poudrés, boîte de 100	Gants d'examen non stériles, poudré ou non poudrés, taille 7½ -8, boîte de 100
17	Seringue de 10 ml avec aiguille auto-jetable	Seringue stérile jetable * de 10ml Avec aiguille montée, usage unique, polypropylène
18	Sutures vicryl, 2/0	Fil de suture résorbable vicryl 2/0 avec aiguille, paquet de 12
19	Sutures vicryl 3/01 for hernia	Fil de suture résorbable vicryl 0 ou 1 avec aiguille, adapté à la chirurgie de la hernie, paquet de 12
20	Sutures vicryl 0 ou 1 pour hernie	Fil résorbable tressé Vicryl 0 ou 1, stérile, avec aiguille, destiné à la réparation de hernie
21	Crêpe bandage 10cm x 4m	bandes élastiques Poids : 75g/m² Élasticité : 90 à 110%. Sans latex. La bande de crêpe Raffin est 100 % coton, aucune fluorescence
22	Perfuseur	Perfuseur stérile à usage unique avec chambre compte -gouttes* PCV transparent ou polycarbonate, tubulure* PCV (polychlorure de vinyle) ,pince à roulette et raccord Leur Lock
23	Aiguille spinale 25G	Aiguille spinale stérile 25G, à usage unique, avec mandrin,
24	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	Alcool médicale à 70%, flacon de 500ml ou 1litre, pour antisepsie
25	sac de collecte d'urine	Sac collecteur d'urine stérile *PVC (polychlorure de vinyle), , capacité 2L, avec tubulure, robinet de vidange*PE (polyéthylène) et système anti-reflux à usage unique
26	Sonde urétrale Fr 16, F18	Sonde Urétrale Foley en latex siliconé ou 100% silicone ,2 voies, tailles Fr 16 et Fr 18, ballon 10ml, stérile, usage unique

27	Cannula 22G	Cathéter intraveineux périphérique 22G, stérile, à usage unique, avec ailettes et chambre de visualisation
28	Cannula 18G	Cathéter intraveineux périphérique 18G, stérile, à usage unique
29	Cannula 20G	Cathéter intraveineux périphérique 20G, stérile, à usage unique
30	Vitamine K, injection, 10 mg, flacon de 1 ml	phytoménadione * 10 mg/ml ; voie orale + voie parentérale ; sol buv/inj Voies : intraveineuse, orale, intramusculaire EEN : soja lécithine Forme galénique : solution buvable et injectable Dosage : 10mg/1ml
31	Coton hydrophile, 500 g	Coton hydrophile absorbant, qualité médicale, paquet de 500 g
32	Amoxicilline, 500 mg, capsule	amoxicilline * 500 mg ; voie orale ; cp Voie : orale EEN : potassium Forme galénique : comprimé pelliculé Dosage : 500mg
33	Paracétamol, 500 mg, comprimé B/20	paracétamol * 500 mg ; voie orale ; cp Voie : orale EEN : Forme galénique : comprimé Dosage : 500mg
34	Tramadol injectable	Tramadol chlorhydrate 50mg/ml, solution injectable en ampoule de 2ml ou gélule de 50 mg
35	Bupivacaine (heavy/lourde), 5 mg/ml vial	chlorhydrate * 0,5 % ; voie parentérale ; sol inj Voies : périmébrale, péridurale EEN : sodium Forme galénique : solution injectable Dosage : 5mg/ml
36	Adrenaline, 1mg/ml (boite de 10)	adrénaline * 1 mg/ml ; voie parentérale ; sol inj Voies : intraveineuse, sous-cutanée EEN : sodium disulfite Forme galénique : solution injectable Dosage : 1mg/1ml
37	Blouse stérile pour bloc opératoire	Blouse chirurgicale stérile, non tissée, manche longues avec poignets élastiques, taille standard, à usage unique
38	Masque facial stérile jetable	Masque chirurgical stérile à trois couches avec barrette nasale, à usage unique
39	Serviette de chariot stérile jetable	Champ ou serviette stérile jetable pour couverture de chariot d'instruments, non tissé, emballage individuel
40	Serviette abdominale	Champ abdominal stérile absorbant, avec ou sans repère radio-opaque, à usage unique
41	Lame chirurgicale	Lame de bistouri stérile en acier inoxydable (n° 10, 11, 15 ou 20), emballage individuel
42	Gaze absorbante stérile BP 40 cm x 40 cm	Compresse de gaze hydrophile stérile, 40 * 40cm, 100% coton, emballage individuel.
43	Sparadrap	Ruban adhésif médical hypoallergénique, largeur * 2,5 cm ou 5 cm, rouleau de 5 m ou plus

44	Eau pour préparation injectable	Eau pour préparation injectable (EPI) stérile, flacon de 10 ml ou 20 ml apyrogène
45	Boîte de chirurgie	Boîte complète en acier inoxydable contenant les instruments de base pour chirurgie d'hydrocèle autoclavable
46	Ciseau Metzenbaum/ Metzenbaum scissors	Ciseaux chirurgicaux Metzenbaum en acier inoxydable, droits ou courbes, longueur 18- 20 cm, autoclavables
47	Tablier chirurgical non perméable en plastique	Tablier chirurgical imperméable en plastique, résistant au liquide à usage unique ou réutilisable selon les spécifications
48	Porte bistouri	Porte bistouri (manche de bistouri) matériau : Acier inoxydable médicale (inox chirurgical) Type : manche réutilisable pour de bistouri interchangeable stérilisation : Autoclavable et réutilisable
49	Pinces à compresse	Pince à compresse (Foerster) matériau : acier inoxydable Taille : longueur 24- 25 cm stérilisation : stérilisable et réutilisable
50	Pince à disséquer avec griffe	Pince à disséquer avec griffe matériau : Acier inoxydable chirurgical type : Pince fine à extrémités dentées (avec griffe) taille : longueur variable selon le modèle (14 – 16 cm) stérilisation ,réutilisable
51	Pince à disséquer sans griffe	Pince à disséquer sans griffe matériau : Acier inoxydable , taille : longueur variable selon le modèle (14 – 16 cm stérilisable et réutilisable
52	Pince à champ	Pince à champ de Backhaus matériau : Acier inoxydable stérilisable et réutilisable
53	Ciseau mayo	Ciseaux Mayo droit ou courbes matériau :Acier inoxydable taille : longueur 16 -18 cm autoclavable
54	Pince hémostatique courbée	Pince hémostatique courbée type Kelly ou crile matériau : Acier inoxydable taille : 14 – 16 cm autoclavable
55	Pince hémostatique droite	Pince hémostatique courbée type Kelly ou crile matériau : Acier inoxydable taille : 14 – 16 cm autoclavable
56	Pince à tissu 160 mm	Pince à tissu 160 mm matériau :Acier inoxydable avec sans griffe selon les spécification autoclavable
57	Pince Allis	Pince Allis en Acier inoxydable ,15-16 cm , à mors dentés, stérilisable et réutilisable
58	Porte aiguille	Porte aiguille mayo –Hegar en acier inoxydable 16 – 18 cm ,autoclavable et réutilisable
59	Porte-aiguille, droit, 200 mm	Porte aiguille droit mayo –Hegar en acier inoxydable longueur 200mm, autoclavable

60	Haricot	Haricot médical (bassin réniforme) en acier inoxydable ,capacité 700-1000 ml ,autoclavable
61	Écarteurs	Ecarteurs chirurgicaux manuels en acier inoxydable (farabeuf ou équivalent), autoclavable et réutilisables
62	Écarteur auto bloquant	Ecarteur auto-statique type : WEITLANER ou équivalent en acier inoxydable autoclavable
63	Tube d'aspiration	Tube d'aspiration chirurgicale en acier inoxydable type : yankauer ou équivalent stérilisable , réutilisable
64	Pince de Kocher avec griffe	Pince de Kocher avec griffe en acier inoxydable taille : 14 – 16 cm, autoclavable, réutilisable
65	Masque de chirurgie 3 plis Fronde /lacette B/50	Visière de protection faciale transparente ,anti – éclaboussures , bandeau ajustable ,réutilisable après désinfection ou à usage ,unique selon le modèle
66	Tenue de bloc	Tenue de bloc opératoire composé d'une casaque et d'un pantalon ,tissu médical résistant, lavable et réutilisable , plusieurs tailles disponibles
67	Compresse stérile (paquet de 10 compresses 10cmx10)	Compresses stériles en gaze hydrophyle 100% coton, dimension : 10*10 cm , emballage individuel de 10 unités , conforme à la pharmacopée
68	Seringue, 60 ml, Petit embout	Seringue Plastipak BD 3 pièces 50 cc stérile

LOT 2

N°	Désignation	Description détaillée de l'article	Lieu de livraison
1	Bassine	-Volume : 20L -matière : plastique (polyéthylène/polypropylène) -taille moyenne : 30 cm de hauteur et 40-50 cm de diamètre -Forme : large, ronde et profonde	Magasin central du Ministère de la santé publique sis à hygiène mobile
2	Seau de 10L	-Volume : 10L -matière : plastique (polyéthylène/polypropylène) -taille moyenne : 10-20 cm de hauteur et 15-25 cm de diamètre -Forme : circulaire	
3	Serviette de toilette	Matériau : coton Epaisseur : 300-500 g/m2 Taille : 30*50 cm Couleur : rose / bleu	
4	Savon ordinaire	Consistance : solide/dure PH : 5,5-6,5 Couleur : jaune curcuma Composition : soude caustique, huile de palme, parfum (non exigé), sel, additif éventuel... Grammage : 700g	

5	Gobelet	-Volume : 1L -matière : plastique (polyéthylène/polypropylène) -taille moyenne : 15-20 cm de hauteur et 9-15 cm de diamètre -Forme : circulaire	
6	Néomycine	Conditionnement : tube de 15-50g Forme galénique : pommade Dosage : 0,5-1% (5-10mg/g) Excipients : Délai de vie restant à la réception : supérieur à 12 mois	
7	Miconazole	Conditionnement : Tube de 30-50g Forme galénique : pommade Dosage : 2%(20mg/g) Excipients : Délai de vie restant à la réception : supérieur à 12 mois	
8	Vaseline	Conditionnement : pot de 250g Texture lisse et crémeuse Forme galénique : pommade Dosage :250g Délai de vie restant à la réception : supérieur à 12 mois	

LOT 3

N°	Désignation	Description détaillée de l'article
1	LANCETTS	<u>Descriptif du produit</u> LANCETTES stériles à usage unique boîte de 100 <u>Traçabilité</u> Présence d'un numéro de lot Oui Présence d'une date de péremption Oui Durée de vie (en année) 2-3
2	Alcool 90° 1L	Product description: ALCOOL ETHYLIQUE Category: Technical ethanol Packing condition: Bulk Appearance: Clear and free from suspended matter Mixing with water Mix up with water without tracks of turbidity Purity (%WT on dry basis): min
3	Coton hydrophile 500 g	Matériau : 100% COTON pure et stérile Poids : 500g Texture : souple, doux et non pelucheux

4	Gants de soins	Matériau: latex naturel, nitrile ou vinyle non stérile Forme: doigts préformés, manchette élastique Texture lisse ou rugueuse sur les doigts Taille: 7,5-8
5	Marqueurs	Encre : non toxique résistant à l'eau et à l'alcool Forme : crayon ou stylo avec pointe fine Couleur : noir, bleu, rouge, vert...
6	Pissette de 500ML	Matériau plastique transparent léger et résistant au choc Forme : cylindrique ou conique bouchon ou capuchon Capacité : de 500 ML
7	Savon liquide 1L	Ph 5,5-7 Forme : liquide souvent visqueux Composition : tensio actif doux , agent hydratant, antiseptique Capacité : 1 Litre
8	Javel	Forme : liquide aqueux, claire ou légèrement jaunâtre Composition : hypochlorique de sodium (NaClO), concentration variable 10-12% PH très basique Capacité : 1 L
9	Sacs poubelle	Matériau : plastique polyéthylène ou PEHD Forme et dimension : rectangulaire ou cylindrique Capacité : 100 L Épaisseur : 30-100 microns
10	Sacs de reconditionnement	Sac en matière plastique robuste pour un volume de 200L
11	Scotch	Ruban adhésif, transparent, matériau : film en polypropylène avec colle acrylique forme : en rouleau Longueur : généralement 12, 19, 24 ou 48 mm
12	Stylo à billes	Stylos à billes style bic
13	Boîtes de sécurité	En matière cartonnée d'un volume 3-5L
14	Cadenas	Cadenas Matériau : corps en acier, laiton ou alliage de zinc Dimension : Variable (30 mm , 40mm) Type : à clé ou à combinaison
15	Paires de ciseaux	Matériau : acier inoxydable Forme : droite pour couper le papier Taille : 15 cm

LOT 4

N°	Désignation	Description détaillée de l'article
1	BIOLINE ONCHOCERCIASIS IgG4 (ov-16) B25T	<u>Descriptif du produit</u> Kit de 25 tests ov-16 Conditions de stockage : entreposage à température ambiante à l'abri de la chaleur <u>Traçabilité</u> Présence d'un numéro de lot Oui Présence d'une date de péremption Oui Durée de vie (en mois) 18-24

LOT 5

N°	Désignation	Description détaillée de l'article
1	Filter Paper Disks, 100	

	shets (400 disks)	
2	LANCETTES	Descriptif du produit LANCETTES stériles à usage unique boite de 100 Traçabilité Présence d'un numéro de lot Oui Présence d'une date de péremption Oui Durée de vie (en année) 2-3
3	Alcool 90° 1L	Product description: ALCOOL ETHYLIQUE Category: Technical ethanol Packing condition: Bulk Appearance: Clear and free from suspended matter Mixing with water Mix up with water without tracks of turbidity Purity (%WT on dry basis): min
4	Coton hydrophile 500 g	Matériau : 100% COTON pure et stérile Poids : 500g Texture : souple, doux et non pelucheux
5	Gants de soins	Matériau: latex naturel, nitrile ou vinyle non sterile Forme: doigts préformés, manchette élastique Texture lisse ou rugueuse sur les doigts Taille: 7,5-8
6	Marqueurs	Encre : non toxique résistant à l'eau et à l'alcool Forme : crayon ou stylo avec pointe fine Couleur : noir, bleu, rouge, vert...
7	Pissette de 500ML	Matériau plastique transparent léger et résistant au choc Forme : cylindrique ou conique bouchon ou capuchon Capacité : de 500 ML
8	Savon liquide 1L	Ph 5,5-7 Forme : liquide souvent visqueux Composition : tensio actif doux , agent hydratant, antiseptique Capacité : 1 Litre
9	Javel	Forme : liquide aqueux, claire ou légèrement jaunâtre Composition : hypochlorique de sodium (NaClO), concentration variable 10-12% PH très basique Capacité : 1 L
10	Sacs poubelle	Matériau : plastique polyéthylène ou PEHD Forme et dimension : rectangulaire ou cylindrique Capacité : 100 L Epaisseur : 30-100 microns
11	Sacs de reconditionnement	Sac en matière plastique robuste pour un volume de 200L
12	Scotchs	Ruban adhésif, transparent, matériau : film en polypropylène avec colle acrylique forme : en rouleau Longueur : généralement 12, 19,24 ou 48 mm
13	Stylo à billes	Stylos à billes style bic
14	Boîtes de sécurité	En matière cartonnée d'un volume 3-5L
15	Cadenas	Cadenas Matériau : corps en acier, laiton ou alliage de zinc Dimension : Variable (30 mm ,40mm) Type : à clé ou à combinaison

16	Paires de ciseaux	Matériau : acier inoxydable Forme : droite pour couper le papier Taille : 15 cm
17	Bouteilles cassables stériles	Bouteilles cassables stériles Matériau : polyéthylène basse densité (PEBD/LDPE) capacité : selon le modèle (10ml, 30ml, 50ml ou 100 ml) Type flacon unidose à embout cassable stérilité à stérile ,à usage unique
18	Pipettes 20-200uL B100	Pipette micropipette, volume : variable 20-200uL (B100), type : pipette automatique monocanal, matériau : corps en plastique technique haute résistance avec composante internes en acier inoxydable
19	Microplaques de 100 puits	Microplaques de 100 puits type : plaque de microtitration de laboratoire matériau : polystyrène transparent ou plastique médicale de haute qualité
20	Sodium borate, decahydrate, reagent grade 500g	Sodium borate decahydraté (Borax) formule chimique : $\text{Na}_2\text{B}_4\text{O}_7 \cdot 10\text{H}_2\text{O}$ Volume : Flacon 500g
21	Tween 20, reagent grade 100ml	Tween 20 (polysorbate 20) qualité réactif formule chimique : $\text{C}_{58}\text{H}_{114}\text{O}_{26}$ Flacon : 100ml Aspect : liquide visqueux transparent à légèrement jaunâtre matériau : tensioactif non ionique dérivé du sorbitan et de l'acide laurique
22	ProClin™ 950 50ml	ProClin™ 950 50ml (conservateur / préservateur pour réactifs) flacon : 50 ml type : Agent de conservation antimicrobien pour solutions et réactifs de laboratoire Aspect : solution liquide claire
23	Sodium caseinate, reagent grade 500g	Caseinate de sodium qualité réactif flacon de 500 g Aspect : poudre de lait à blanc crème matière : protéine de lait (sel de sodium de la caséine)

c) DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison de l'acquisition des intrants de prise en charge de l'Onchocercose est : **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

d) LIEU DE LIVRAISON

Le lieu de livraison de l'acquisition des intrants de prise en charge de l'Onchocercose est : le Magasin Central du Ministère de la Santé Publique sis à hygiène mobile.

e) DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

Les devis estimatifs et quantitatifs ci-dessous sont déterminés sur la base de la référence mercuriale, prix CENAME, du catalogue de médicaments et dispositifs médicaux donnée dans les tableaux ci-dessous :

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DE L'ACQUISITION DES KITS DE CHIRURGIE D'HYDROCELE.

N°	Désignation	Quantité	Prix mercuriale/prix CENAME du catalogue de médicaments et dispositifs médicaux	Référence mercuriale	Prix total
Désignation : LOT 1					
Acquisition des kits de chirurgie d'hydrocèle.					
1	Diazepam vial injection	60	600	52-009-220061	36 000
2	Solution de glucose	75	400	52-005-200008	30 000
	Ringer Lactate	75	460	52-005-200012	34 500
3	Solution salée	130	400	52-005-200014	52 000
4	Povidone Iodine 4% (béthadine rouge)	65	1 100	07-003-200814	71 500
	Povidone Iodine 10%, (béthadine jaune)	65	1 100	07-003-200813	71 500
5	Tablette de Diclofenac, 50mg,	260	6	52-001-200046	1 560
6	Diclofenac, 75mg, injection	200	1 000	07-003-200844	200 000
7	Ephedrine hydrochloride 30mg/ml, vial	60	3 150	52-009-200021	189 000
8	Lidocaine with 1:100,000 epinephrine, 2% 1 x 50ml vial	50	314	52-009-200070	15 700
9	Tablette de métronidazole 250 mg	390	12	52-001-200027	4 680
10	Cefriaxone inj, 1g	400	700	07-003-200852	280 000
11	Tablette de Ciprofloxacine, 500mg,	200	68		13 600
12	Injection de Ketamine	70	591	52-009-200068	41 370
13	Injection d'Atropine Sulfate 1mg in 1ml	70	153	52-009-200009	10 710
14	Bouchons stériles jetables	50	80		4 000
15	Gants, paires, stériles, jetables, taille 7½ -8, boîte de 100	140	15 000		2 100 000
16	Gants, paires, jetables non stériles pour examen des patients, taille 7½ -8, poudrés, boîte de 100	400	3 000	07-010-200009	1 200 000
17	Seringue de 10 ml avec aiguille auto-jetable	400	100	07-007-200011	40 000
18	Sutures vicryl, 2/0	300	1 500	07-003-200882	450 000
19	Sutures vicryl 3/01 for hernia	300	1 500	07-003-200883	450 000

20	Sutures vicryl 0 ou 1 pour hernie	300	1 500	07-003-200879	450 000
21	Crêpe bandage 10cm x 4m	300	1 300	07-009-200026	390 000
22	Perfuseur	100	150	07-007-200099	15 000
23	Aiguille spinale 25G	100	2 500	07-002-200223	250 000
24	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	100	1 900	07-002-220146	190 000
25	sac de collecte d'urine	100	1 500		150 000
26	Sonde urétrale Fr 16, F18	100	4 500	07-007-200126	450 000
27	Cannula 22G	100	130	07-001-220170	13 000
28	Cannula 18G	100	130	07-001-220169	13 000
29	Cannula 20G	100	130	07-001-220169	13 000
30	Vitamine K, injection, 10 mg, flacon de 1 ml	80	3500	07-003-220822	280 000
31	Coton hydrophile, 500 g	100	1 700	52-008-200013	170 000
32	Amoxicilline, 500 mg, capsule	400	882	07-003-200140	352 800
33	Paracétamol, 500 mg, comprimé B/20	200	275	07-003-222715	55 000
34	Tramadol injectable	250	83	52-009-200085	20 750
35	Bupivacaine (heavy/lourde), 5 mg/ml vial	50	6 800	07-003-200845	340 000
36	Adrenaline, 1mg/ml (boite de 10)	50	6 800	07-002-200217	340 000
37	Blouse stérile pour bloc opératoire	70	10 000	34-005-220020	700 000
38	Masque facial stérile jetable	5	2 300	07-007-220093	11 500
39	Serviette de chariot sterile jetable	45	3 500		157 500
40	Serviette abdominale	50	2 700		135 000
41	Lame chirurgicale	100	39	52-009-200107	3 900
42	Gaze absorbante stérile BP 40 cm x 40 cm	300	50		15 000
43	Sparadrap	50	1 300	07-002-200257	65 000
44	Eau pour préparation injectable	300	80		24 000
45	Boite de chirurgie	100	8 000		800 000
46	Ciseau Metzenbaum/ Metzenbaum scissors	100	2 400		240 000
47	Tablier chirurgical non perméable en plastique	100	10 000	34-005-220020	1 000 000
48	Porte bistouri	100	2 000		200 000
49	Pincés à compresse	100	2 100		210 000
50	Pince à disséquer avec griffe	100	1 800		180 000
51	Pince à disséquer sans griffe	100	2 000		200 000
52	Pince à champ	100	4 500		450 000
53	Ciseau mayo	100	2 100		210 000
54	Pince hémostatique courbée	100	3 000		300 000
55	Pince hémostatique droite	100	2 100		210 000
56	Pince à tissu 160 mm	100	2 100		210 000
57	Pince Allis	100	5 000		500 000
58	Porte aiguille	100	2 200		220 000

59	Porte-aiguille, droit, 200 mm	20	4 565		91 300
60	Haricot	20	5 000		100 000
61	Écarteurs	25	23 000		575 000
62	Écarteur auto bloquant	25	25 000		625 000
63	Tube d'aspiration	22	600		13 200
64	Pince de Kocher avec griffe	20	2 100		42 000
65	Masque de chirurgie 3 plis Fronde /lacette B/50	5	2 300	07-007-220093	11 500
66	Tenue de bloc	20	10 000	34-005-220020	200 000
67	Compresse stérile (paquet de 10 compresses 10cmx10)	200	2 485	07-007-200064	496 930
68	Seringue, 60 ml, Petit embout	50	290	52-008-220083	14 500
TOTAL HTVA					17 000 000
TVA (19.25%)					EXONEREE
TOTAL TTC					17 000 000

Arrêté le présent devis au montant TTC de: **dix-sept millions (17 000 000) de Francs CFA**

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DE L'ACQUISITION DES KITS DE LAVAGES DES PIEDS DE LYMPHOEDEME.

N°	Désignation	Quantité	Prix mercuriale/prix CENAME du catalogue de médicaments et dispositifs médicaux	Référence mercuriale	Prix total
Désignation : LOT 2					
Acquisition des kits de lavages des pieds de lymphœdème.					
1	Bassine	650	6 000		3 900 000
2	Seau de 10L	555	2 000		1 110 000
3	Serviette de toilette	555	4 677	24-002-220470	2 595 895
4	Savon ordinaire 700g	555	800	24-001-220202	444 000
5	Gobelet 1L	550	500		275 000
6	Tube de Néomycine de 15-50g	1 000	686	52-001-200071	686 000
7	Tube de Miconazole de 30g	550	371	52-001-200070	203 830
8	Vaseline pot de 250g	550	840	52-010-200019	462 000
TOTAL HT					9 676 725
TVA (19,25%)					1 862 770
TOTAL TTC					11 539 494
Arrêté le présent devis au montant TTC de : onze millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatre (11 539 494) Francs CFA					

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DE L' ACHAT DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR L'ENQUETE TAS 3 DANS LE DS AKWAYA

N°	Désignation :	Quantité	Prix mercuriale/prix CENAME du catalogue de médicaments et dispositifs médicaux	Référence mercuriale	Prix Total
	Désignation : LOT 3 Achat des consommables médicaux pour l'enquête TAS 3 dans le DS Akwaya.				
1	LANCETS B/100	1100	2 500	52-010-220033	2 750 000
2	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	550	1900	07-003-200052	1 045 000
3	Coton hydrophile 500 g	700	2500	07-003-220864	1 750 000
4	GANTS LATEX MEDIUM NON POUDRE B/100	700	4200	07-002-220271	2 940 000
5	BIC MARQUEUR ECO 2000 B12	10	5 938	29-003-220863	59 380
6	Pissette de 500ML	50	10 000		500 000
7	Savon liquide 1L	250	1 380	24-001-220134	345 000
8	JAVEL CITRON MADAR 1000ML	370	886	24-002-221780	327 926
9	SAC POUBELLE APTA 240L PAQUET/5	80	2500	24-002-220899	200 000
10	Sacs de reconditionnement	50	2 645	24-002-220824	132 250
11	Scotchs	27	2000	29-003-220113	54 000
12	Stylo à billes PAQUET DE 100	100	5 520	29-003-220034	552 000
13	Boîtes de sécurité	50	5 000		250 000
14	Cadenas	50	4 970	46-012-220052	248 500
15	Paires de ciseaux LAUREAT 14CM BTE/12	3	15 210	29-003-220194	45 630
	TOTAL HTVA				11 199 686
	Montant TVA (19,25%)				2 155 939
	Montant TTC				13 355 625

Arrêté le présent devis au montant TTC de : **treize millions trois cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq (13 355 625) Francs CFA**

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DE L' ACQUISITION DES TESTS RAPIDES BIOLINE ONCHOCERCIASIS OV-16 B25 POUR LES ENQUÊTES ÉPIDÉMIOLOGIQUES ET OEM DANS 44 DS GRAND SUD 37 DS GRAND NORD

N°	Désignation :	Quantité	Prix mercuriale/pri x CENAME du catalogue de médicaments et dispositifs médicaux	Référence mercuriale	Prix Total

Désignation : LOT 4 Acquisition des Tests rapides Bioline Onchocerciasis OV-16 B25 pour les enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS grand Sud 37 DS grand Nord.						
1	BIOLINE ONCHOCERCIASIS IgG4 (ov-16) B25T	13 006		1 307		17 000 000
	TOTAL HTVA					17 000 000
	Montant TVA (EXONERE)					EXONERE
	Montant TTC					17 000 000

Arrêté le présent devis au montant TTC de: **dix-sept millions (17 000 000) de Francs CFA**

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DE L' ACHAT DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LA REALISATION DES ENQUETES EPIDEMIOLOGIQUES ET OEM DANS 44 DS SUD ET 37 DS GRAND NORD.

N°	DESIGNATION	QUANTITE	PU	Prix mercuriale/prix CENAME du catalogue de médicaments et dispositifs médicaux	Prix Total
	Désignation : LOT 5 Achat des consommables médicaux pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques et OEM dans 44 DS Sud et 37 DS grand Nord.				
1	Filter Paper Disks, 100 shets (400 disks)	60	100 000		6 000 000
2	Lancet paquet de 100	600	2 283	52-010-220033	1 369 800
3	bouteilles cassables stériles	50	4 000		200 000
4	GANTS LATEX MEDIUM NON POUDRE B/100	150	4200	07-002-220271	630 000
5	MARQUEUR tricolor ECO 2000 B12	50	5 938	29-003-220863	296 900
6	Sacs de reconditionnement	50	2 645	24-002-220824	132 250
7	Savon antiseptique liquide 1 l	180	1 380	24-001-220134	248 400

8	pipettes 20-200uL B100	20	50 000		1 000 000
9	SAC POUBELLE APTA 240L PAQUET/5	80	2500	24-002-220899	200 000
10	microplaques de 100 puits	100	6 000		600 000
11	Sodium borate, decahydrate, reagent grade 500g	5	50 000		250 000
12	Sodium chloride, reagent grade 500g	5	50 000		250 000
13	Tween 20, reagent grade 100ml	5	40 000		200 000
14	ProClin™ 950 50ml	5	50 000		250 000
15	Sodium caseinate, reagent grade 500g	5	50 000		250 000
16	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	100	1900	07-003-200052	190 000
17	Coton hydrophyle 500 g	300	2500	07-003-220864	750 000
18	pissette de 500 ML	20	10 000		200 000
19	scotchs	67	2000	29-003-220113	134 000
20	Stylo à billes PAQUET DE 100	50	5 520	29-003-220034	276 000
21	Boites de sécurité	40	5 000		200 000
22	Cadenas	50	4 970	46-012-220052	248 500
23	Paires de ciseaux LAUREAT 14CM BTE/12	25	15 197	29-003-220194	379 915
TOTAL HTVA					14 255 765
TVA(19,25%)					2 744 235
TOTAL TTC					17 000 000

Arrêté le présent devis au montant TTC de : **dix-sept millions (17 000 000) de Francs CFA**

Yaoundé, le _____

SECRETAIRE PERMANENT

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

N°____/AONO/MINSANTE/CIPM/2025

**RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

PIECE N°14 :

**Liste des établissements bancaires et organismes financiers
installés au Cameroun, autorisés à émettre des cautions dans le
cadre des Marchés Publics**

SEPTEMBRE 2026

Les Établissements bancaires de 1er ordre agréés par le Ministère en charge des Finances, et autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des marchés publics sont les suivants :

1. BANQUES

1. **AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK)** BP 11 834 YAOUNDE;
2. **BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)** BP 2933 DOUALA ;
3. **BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)** BP 12962 YAOUNDE ;
4. **BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)** BP 600 DOUALA ;
5. **BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'ÉPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)** BP 1925 DOUALA ;
6. **BANQUE OF AFRICA CAMEROUN (BOA CAMEROUN)**, BP 4593 DOUALA;
7. **CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP)** BP 4571 DOUALA;
8. **COMMERCIAL BANK OF CAMEROON** BP 4004 DOUALA;
9. **ECOBANK CAMEROUN** BP 582 DOUALA ;
10. **NATIONAL FINANCIAL CREDIT-BANK** BP 6578 DOUALA;
11. **SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCBC)** BP 1784 DOUALA ;
12. **SOCIETE GENERALE CAMEROUN** BP 4042 DOUALA;
13. **STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)** BP 1784 DOUALA;
14. **UNION BANK OF CAMEROON** BP 15 569 DOUALA;
15. **UNITED BANK OF AFRICA (UBA)** BP 2088 DOUALA;
16. **CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA BANK)**
17. **REGIONAL BANK**, BP 30 145 YAOUNDE;
18. **ACCES BANK**, BP DOUALA.
19. **EQUATORIAL GUINEA COMMERCIAL BANK**
20. **BANQUE NATIONALE DE LA GUINEE EQUATORIALE(BANGE)**

2. COMPAGNIES D'ASSURANCES

21. **ACTIVA ASSURANCES**, BP 12 970 DOUALA;
22. **AREA ASSURANCES S.A**, BP 1531 DOUALA;
23. **ATLANTIQUE ASSURANCES S.A**; BP 2933 DOUALA ;
24. **BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A**, BP 2328 DOUALA;
25. **CHANAS ASSURANCES**, BP 109 DOUALA;
26. **CPA S.A**, B.P 54 DOUALA ;
27. **NSIA ASSURANCES S.A**, BP 2759 DOUALA;
28. **PRO ASSUR S.A**, BP 1011 DOUALA;
29. **SAAR S.A**, BP 1011 DOUALA ;
30. **SAHAM ASSURANCES S.A**, BP 11315 DOUALA ;
31. **ZENITHE INSURANCE**, BP 1540 DOUALA;
32. **SANLAN ASSURANCE**, BP 12125 DOUALA ;
33. **ROYAL ONYX INSURANCES**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

**N°028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2025
RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

PIECE N°15 :

GRILLE D'EVALUATION

SEPTEMBRE 2026

GRILLE D'EVALUATION

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

i. CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

Les critères éliminatoires seront évalués en fonction des sous critères ci-après :

	Rubrique	Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au Dossier Administratif		
1	L'absence ou la non-conformité du cautionnement de soumission timbrée, acquittée à la main, accompagnée du récépissé délivré par la CDEC, à l'ouverture des plis	
2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis	
II- Critères éliminatoires relatifs à l'Offre Technique		
3	Absence de prospectus accompagnés des fiches techniques des produits par le fabricant ou la monographie du produit	
	Non-respect à 100% des spécifications techniques majeures suivis d'un astérisque dans le Descriptif de la fourniture	
4	Non-conformité de 70% des spécifications techniques mineures indiquées dans le Descriptif des fournitures du présent appel d'offre	
6	Absence de l'agrément de distribution du matériel médical et/ou des produits pharmaceutiques délivré par le Ministère de la Santé Publique en cours de validité accompagné du certificat de bonne pratique en cours de validité	
8	L'attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée par le MINFI d'au moins 50% du Budget prévisionnel du projet	
III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière		
9	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	
IV- Critères éliminatoires d'ordre general		
10	Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	
11	Absence de la Déclaration d'engagement social et environnemental dûment remplie et signée sur l'honneur ;	
12	Absence de la charte d'intégrité dûment remplie et signée sur l'honneur	
13	Non-respect du format de fichiers des offres ;	
14	Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.	
15	Absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon d'un marché public au cours des trois (03) dernières années ;	
16	Le non-respect de 4/6 des critères essentiels ;	

Spécifications techniques minimales pour chaque lot :

LOT 1 . ACQUISITION DES KITS DE CHIRURGIE D'HYDROCÈLE.

		Oui/Non
N°	Articles	Spécifications à produire
1	Diazepam vial injection	Diazepam * 10 mg/2 ml ; voie parentérale + Voie rectale ; sol inj Laboratoire titulaire : Renaudin Voies : intraveineuse, intraveineuse (en perfusion), rectale, intramusculaire

		EEN : acide benzoïque, Alcool benzylique, éthanol, ropylèneglycol, sodium, sodium benzoate Forme galénique : solution injectable Dosage : 10mg/2ml	
2	Solution de glucose	glucose * 5 % ; voie parentérale ; sol p perf Voie : intraveineuse (en perfusion) EEN : Forme galénique : solution pour perfusion	
	Ringer Lactate	Sodium chlorure * 0,9 % ; voie parentérale ; sol inj	
3	Solution salée	Voie : intraveineuse (en perfusion) EEN : Forme galénique : solution pour perfusion Dosage : 0,9%/	
4	Povidone Iodine 4% (bêthadine rouge)	Iodine* Dosage 4%, Flacon 500ml, lavage chirurgical	
	Povidone Iodine 10%, (bêthadine jaune)	Iodine * Dosage 10% Flacon 500ml	
5	Tablette de Diclofenac, 50mg,	diclofénac sodique * 50 mg ; voie orale ; cp gastrorésis Voie : orale EEN : jaune orangé S laque aluminique, lactose monohydrate, propylèneglycol Forme galénique : comprimé gastrorésistant Dosage : 50mg	
6	Diclofenac, 75mg, injection	Diclofénac sodique * 75mg/3ml ; Solution injectable IM/IV;	
7	Ephedrine hydrochloride 30mg/ml, vial	éphédrinechlorhydrate * 3 % ; voieparentérale ; sol inj Voies : intraveineuse, intraveineuse (en perfusion) EEN : Forme galénique : solution injectable stérile ,ampoule de 1ml Dosage : 30mg/ml	
8	Lidocaine with 1:100,000 epinephrine, 2% 1 x 50ml vial	adrénaline (tartrate) * 0,001 % + lidocaïne chlorhydrate * 1 % ; voie parentérale ; sol inj Voies : péri-articulaire, péri-durale, intra- auriculaires EEN : p-hydroxy benzoate de méthylesodique, sodium chlorure, sodium métabisulfite Formegalénique : solution injectable Dosage : 10mg/ml	
9	Tablette de métronidazole 250 mg	métronidazole * 250 mg voie orale ; cp Voie : orale EEN : mannitol Forme galénique : comprimé pelliculé Dosage : 1,5MUI/250mg	
10	Cefriaxone inj, 1g	ceftriaxone (sodique) * 1 g/10 ml ; voie parentérale ; pdre/solv p sol inj Voie : intraveineuse EEN : sodium Forme galénique : poudre et solvant p solution injectable	

		Dosage : 1g/10ml	
11	Tablette de Ciprofloxacin, 500mg,	ciprofloxacin (chlorhydrate) *500 mg ; voie orale ; cp Voie : orale EEN : Forme galénique : comprimé pelliculé sécable Dosage : 500mg	
12	Injection de Ketamine	kétamine (chlorhydrate) * 10 mg/ml ; voie parentérale ; sol inj Voies : intraveineuse, intraveineuse (en perfusion), intramusculaire EEN : Forme galénique : solution injectable Dosage : 50mg/5ml	
13	Injection d'Atropine Sulfate 1mg in 1ml	Sulfate d'atropine * 1mg/ml ,solution injectable stérile , ampoule de 1ml	
14	Bouchons stériles jetables	Bouchon stérile à usage unique pour fermeture de dispositifs médicaux, emballage	
15	Gants, paires, stériles, jetables, taille 7½ -8, boîte de 100	Gants chirurgicaux stérile * latex ou nitrile , taille 7½ -8, poudrés, boîte de 100	
16	Gants, paires, jetables non stériles pour examen des patients, taille 7½ -8, poudrés, boîte de 100	Gants d'examen non stériles, poudré ou non poudrés, taille 7½ -8, boîte de 100	
17	Seringue de 10 ml avec aiguille auto-jetable	Seringue stérile jetable * de 10ml Avec aiguille montée, usage unique, polypropylène	
18	Sutures vicryl, 2/0 - paquet de 12	Fil de suture résorbable vicryl 2/0 avec aiguille, paquet de 12	
19	Sutures vicryl 0 or 1 for hernia	Fil de suture résorbable vicryl 0 ou 1 avec aiguille, adapté à la chirurgie de la hernie, paquet de 12	
20	Sutures vicryl 0 ou 1 pour hernie	Fil résorbable tressé Vicryl 0 ou 1, stérile, avec aiguille, destiné à la réparation de hernie	
21	Crêpe bandage 10cm x 4m	bandes élastiques Poids : 75g/m² Élasticité : 90 à 110%. • Sans latex. La bande de crêpe Raffin est 100 % coton, aucune fluorescence	
22	Perfuseur	Perfuseur stérile à usage unique avec chambre compte -gouttes* PCV transparent ou polycarbonate, tubulure* PCV (polychlorure de vinyle) ,pince à roulette et raccord Leur Lock	
23	Aiguille spinale 25G	Aiguille spinale stérile 25G, à usage unique, avec mandrin,	

24	Alcool	Alcool médicale à 70%, flacon de 500ml ou 1litre, pour antisepsie	
25	Sac de collecte d'urine	Sac collecteur d'urine stérile *PVC (polychlorure de vinyle), capacité 2L, avec tubulure, robinet de vidange PE (polyéthylène) et système anti-reflux à usage unique	
26	Sonde urétrale Fr 16, F18	Sonde Urétrale Foley en latex siliconé ou 100% silicone ,2 voies, tailles Fr 16 et Fr 18, ballon 10ml, stérile, usage unique	
27	Cannula 22G	Cathéter intraveineux périphérique 22G, stérile, à usage unique, avec ailettes et chambre de visualisation	
28	Cannula 18G	Cathéter intraveineux périphérique 18G, stérile, à usage unique	
29	Cannula 20G	Cathéter intraveineux périphérique 20G, stérile, à usage unique	
30	Vitamine K, injection, 10 mg, flacon de 1 ml	Phytoménadione * 10 mg/ml ; Voie orale + voie parentérale ; sol buv/inj Voies : intraveineuse, orale, intramusculaire EEN : soja lécithine Forme galénique : solution buvable et injectable Dosage : 10mg/1ml	
31	Coton hydrophile, 500 g	Coton hydrophile absorbant, qualité médicale, paquet de 500 g	
32	Amoxicilline, 500 mg, capsule	amoxicilline * 500 mg ; voie orale ; cp Voie : orale EEN : potassium Forme galénique : comprimé pelliculé Dosage : 500mg	
33	Paracétamol, 500 mg, comprimé	paracétamol * 500 mg ; voie orale ; cp Voie : orale EEN : Forme galénique : comprimé Dosage : 500mg	
34	Tramadol	Tramadol chlorhydrate 50mg/ml ,solution injectable en ampoule de 2ml ou gélule de 50 mg	
35	Bupivacaine (heavy/lourde), 5 mg/ml vial	chlorhydrate * 0,5 % ; voie parentérale ; sol inj Voies : périméurale, périurale EEN : sodium Forme galénique : solution injectable Dosage : 5mg/ml	
36	Adrenaline, 1mg/ml	adrénaline * 1 mg/ml ; voie parentérale ; sol inj Voies : intraveineuse, sous-cutanée EEN : sodium disulfite Forme galénique : solution injectable Dosage : 1mg/1ml	
37	Blouse stérile pour bloc opératoire	Blouse chirurgicale stérile, non tissée, manche longues avec poignets élastiques, taille standard, à usage unique	
38	Masque facial stérile jetable	Masque chirurgical stérile à trois couches avec barrette nasale, à usage unique	
39	Serviette de chariot sterile jetable	Champ ou serviette stérile jetable pour couverture de chariot d'instruments, non tissé, emballage individuel	
40	Serviette abdominale	Champ abdominal stérile absorbant, avec ou sans repère radio-opaque, à usage unique	

41	Lame chirurgicale	Lame de bistouri stérile en acier inoxydable (n° 10, 11,15 ou 20), emballage individuel	
42	Gaze absorbante stérile BP 40 cm x 40 cm	Compresse de gaze hydrophile stérile ,40 *40cm, 100% coton, emballage individuel.	
43	Sparadrap	Ruban adhésif médical hypoallergénique, largeur *2,5 cm ou 5 cm, rouleau de 5 m ou plus	
44	Eau pour préparation injectable	Eau pour préparation injectable (EPI) stérile, flacon de 10 ml ou 20 ml apyrogène	
45	Boîte de chirurgie	Boîte complète en acier inoxydable contenant les instruments de base pour chirurgie d'hydrocèle autoclavable	
46	Ciseau Metzenbaum/ Metzenbaum scissors	Ciseaux chirurgicaux Metzenbaum en acier inoxydable, droits ou courbes, longueur 18- 20 cm, autoclavables	
47	Tablier chirurgical non perméable en plastique	Tablier chirurgical imperméable en plastique, résistant au liquide à usage unique ou réutilisable selon les spécifications	
48	Porte bistouri	Porte bistouri (manche de bistouri) Matériau : Acier inoxydable médicale (inox chirurgical) Type : manche réutilisable pour de bistouri interchangeable stérilisation : Autoclavable et réutilisable	
49	Pinces à compresse	Pince à compresse (Foerster) Matériau : acier inoxydable Taille : longueur 24- 25 cm stérilisation : stérilisable et réutilisable	
50	Pince à disséquer avec griffe	Pince à disséquer avec griffe Matériau : Acier inoxydable chirurgical type : Pince fine à extrémités dentées (avec griffe) Taille : longueur variable selon le modèle (14 – 16 cm) Stérilisation, réutilisable	
51	Pince à disséquer sans griffe	Pince à disséquer sans griffe matériau : Acier inoxydable, Taille : longueur variable selon le modèle (14 – 16 cm) Stérilisable et réutilisable	
52	Pince à champ	Pince à champ de Backhaus Matériau : Acier inoxydable Stérilisable et réutilisable	
53	Ciseau mayo	Ciseaux Mayo droit ou courbes matériau : Acier inoxydable taille : longueur 16 -18 cm autoclavable	
54	Pince hémostatique courbée	Pince hémostatique courbée Type : Kelly ou crile matériau : Acier inoxydable taille : 14 – 16 cm autoclavable	
55	Pince hémostatique droite	Pince hémostatique courbée Type : Kelly ou crile matériau : Acier inoxydable taille : 14 – 16 cm autoclavable	
56	Pince à tissu 160 mm	Pince à tissu 160 mm Matériau : Acier inoxydable avec sans griffe selon les spécifications autoclavables	

57	Pince Allis	Pince Allis en Acier inoxydable, 15-16 cm, à mors dentés, stérilisable et réutilisable	
58	Porte aiguille	Porte aiguille mayo –Hegar en acier inoxydable 16 – 18 cm, autoclavable et réutilisable	
59	Porte-aiguille, droit, 200 mm	Porte aiguille droit mayo–Hegar en acier inoxydable longueur 200mm, autoclavable	
60	Haricot	Haricot médical (bassin réniforme) en acier inoxydable, capacité 700-1000 ml, autoclavable	
61	Écarteurs	Ecarteurs chirurgicaux manuels en acier inoxydable (farabeuf ou équivalent), autoclavable et réutilisables	
62	Écarteur auto bloquant	Ecarteur auto-statique Type : WEITLANER ou équivalent en acier inoxydable autoclavable	
63	Tube d'aspiration	Tube d'aspiration chirurgicale en acier inoxydable Type : yankauer ou équivalent Stérilisable, réutilisable	
64	Pince de Kocher avec griffe	Pince de Kocher avec griffe en acier inoxydable Taille : 14 – 16 cm, autoclavable, réutilisable	
65	Visière de protection faciale	Visière de protection faciale transparente, anti – éclaboussures, bandeau ajustable, réutilisable après désinfection ou à usage, unique selon le modèle	
66	Tenue de bloc	Tenue de bloc opératoire composé d'une casaque et d'un pantalon, tissu médical résistant, lavable et réutilisable, plusieurs tailles disponibles	
67	Compresse stérile (paquet de 10 compresses 10cmx10)	Compresses stériles en gaze hydrophyle 100% coton, dimension : 10*10 cm, emballage individuel de 10 unités, conforme à la pharmacopée	
68	Seringue 50 cc	<i>Seringue Plastipak BD 3 pièces 50 cc stérile</i>	
Seuil de validation du critère : au moins 48 oui sur 68 des sous critères pour obtenir un oui POUR LE LOT 01			

LOT 02 : ACQUISITION DES INTRANTS DE PRISE EN CHARGE DE LYMPHOEDEME

N°	Articles	Spécifications à produire	Oui/Non
1	Bassine	-Volume : 20L -matière : plastique (polyéthylène/polypropylène) -taille moyenne : 30 cm de hauteur et 40-50 cm de diamètre -Forme : large, ronde et profonde	
2	Seau de 10L	-Volume : 10L -matière : plastique (polyéthylène/polypropylène) -taille moyenne : 10-20 cm de hauteur et 15-25 cm de diamètre -Forme : circulaire	
3	Serviette de toilette	Matériau : coton Epaisseur : 300-500 g/m2 Taille : 30*50 cm Couleur : rose / bleu	
4	Savon ordinaire	Consistance : solide/dure PH : 5,5-6,5 Couleur : jaune curcuma	

		Composition : soude caustique, huile de palme, parfum (non exigé), sel, additif éventuel... Grammage : 700g	
5	Gobelet	-Volume : 1L -matière : plastique (polyéthylène/polypropylène) -taille moyenne : 15-20 cm de hauteur et 9-15 cm de diamètre -Forme : circulaire	
6	Néomycine	Conditionnement : tube de 15-50g Forme galénique : pommade Dosage : 0,5-1% (5-10mg/g) Excipients : Délai de vie restant à la réception : supérieur à 12 mois	
7	Miconazole	Conditionnement : Tube de 30-50g Forme galénique : pommade Dosage : 2%(20mg/g) Excipients : Délai de vie restant à la réception : supérieur à 12 mois	
8	Vaseline	Conditionnement : pot de 250g Texture lisse et crémeuse Forme galénique : pommade Dosage :250g Délai de vie restant à la réception : supérieur à 12 mois	
Seuil de validation du critère : au moins 6 oui sur 8 des sous critères pour obtenir un oui POUR LE LOT 02			

LOT 03

POUR ACQUISITION DES CONSOMMABLES POUR L'ENQUETE TAS et OV

N°	Articles	Spécifications à produire	Oui/Non
1	LANCETS B/100	Descriptif du produit LANCETTES stériles à usage unique boîte de 100 Traçabilité Présence d'un numéro de lot Oui Présence d'une date de péremption Oui Durée de vie (en année) 2-3	
2	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	Product description: ALCOOL ETHYLIQUE Category: Technical ethanol Packing condition: Bulk Appearance: Clear and free from suspended matter Mixing with water Mix up with water without tracks of turbidity Purity (%WT on dry basis): min	
3	Coton hydrophile 500 g	Matériau : 100% COTON pure et stérile Poids : 500g Texture : souple, doux et non pelucheux	
4	GANTS LATEX MEDIUM NON POUDRE B/100	Matériau : latex naturel, nitrile ou vinyle non sterile Forme : doigts préformés, manchette élastique Texture lisse ou rugueuse sur les doigts Taille:7,5-8	
5	BIC MARQUEUR ECO 2000 B12	Encre : non toxique résistant à l'eau et à l'alcool Forme : crayon ou stylo avec pointe fine Couleur : noir, bleu, rouge, vert...	
6	Pissette de 500ML	Matériau plastique transparent léger et résistant au choc	

		Forme : cylindrique ou conique bouchon ou capuchon Capacité : de 500 ML	
7	Savon liquide 1L	Ph 5,5-7 Forme : liquide souvent visqueux Composition : tensio actif doux, agent hydratant, antiseptique Capacité : 1 Litre	
8	JAVEL CITRON MADAR 1000ML	Forme : liquide aqueux, claire ou légèrement jaunâtre Composition : hypochlorique de sodium (NaClO), concentration variable 10-12% PH très basique Capacité : 1 L	
9	SAC POUBELLE APTA 240L PAQUET/5	Matériau : plastique polyéthylène ou PEHD Forme et dimension : rectangulaire ou cylindrique Capacité : 100 L Epaisseur : 30-100 microns	
10	Sacs de reconditionnement	Sac en matière plastique robuste pour un volume de 200L	
11	Scotchs	Ruban adhésif, transparent, Matériau : film en polypropylène avec colle acrylique Forme : en rouleau Longueur : généralement 12, 19,24 ou 48 mm	
12	Stylo à billes PAQUET DE 100	Stylos à billes style bic	
13	Boîtes de sécurité	En matière cartonnée d'un volume 3-5L	
14	Cadenas	Cadenas Matériau : corps en acier, laiton ou alliage de zinc Dimension : Variable (30 mm ,40mm) Type : à clé ou à combinaison	
15	Paires de ciseaux LAUREAT 14CM BTE/12	Matériau : acier inoxydable Forme : droite pour couper le papier Taille : 15 cm	
Seuil de validation du critère : au moins 10 oui sur 15 des sous critères pour obtenir un oui POUR LE LOT 03			

LOT 04

POUR ACQUISITION DES REACTIFS (TESTS RAPIDE OV 16) POUR LE DIAGNOSTIC DE L'ONCHOCERCOSE LORS DES ENQUETES EPIDEMIOLOGIQUES

N°	Articles	Spécifications à produire	Oui/Non
1	BIOLINE ONCHOCERCIASIS IgG4 (ov-16) B25T	<u>Descriptif du produit</u> Kit de 25 tests ov-16 Conditions de stockage : entreposage à température ambiante à l'abris de la chaleur <u>Traçabilité</u> Présence d'un numéro de lot Oui Présence d'une date de péremption Oui Durée de vie (en mois) 18-24	

Seuil de validation du critère : au moins 2 oui sur 2 des sous critères pour obtenir un oui **POUR LE LOT 04**

LOT 05
POUR ACQUISITION DES CONSOMMABLES POUR L'ENQUETE TAS et OV

N°	Articles	Spécifications à produire	Oui/Non
1	Filter Paper Disks, 100 shets (400 disks)		
2	Lancets paquet de 100	<u>Descriptif du produit</u> LANCETTES stériles à usage unique boîte de 100 <u>Traçabilité</u> Présence d'un numéro de lot Oui Présence d'une date de péremption Oui Durée de vie (en année) 2-3	
3	bouteilles cassables stériles	Product description: ALCOOL ETHYLIQUE Category: Technical ethanol Packing condition: Bulk Appearance: Clear and free from suspended matter Mixing with water Mix up with water without tracks of turbidity Purity (%WT on dry basis): min	
4	GANTS LATEX MEDIUM NON POUDRE B/100	Matériau : 100% COTON pure et stérile Poids : 500g Texture : souple, doux et non pelucheux	
5	MARQUEUR tricolor ECO 2000 B12	Matériau: latex naturel, nitrile ou vinyle non sterile Forme: doigts préformés, manchette élastique Texture lisse ou rugueuse sur les doigts Taille:7,5-8	
6	Sacs de reconditionnement	Encre : non toxique résistant à l'eau et à l'alcool Forme : crayon ou stylo avec pointe fine Couleur : noir, bleu, rouge, vert...	
7	Savon antiseptique liquide 1 l	Matériau plastique transparent léger et résistant au choc Forme : cylindrique ou conique bouchon ou capuchon Capacité : de 500 ML	
8	pipettes 20-200uL B100	Ph 5,5-7 Forme : liquide souvent visqueux Composition : tensio actif doux , agent hydratant, antiseptique Capacité : 1 Litre	
9	SAC POUBELLE APTA 240L PAQUET/5	Forme : liquide aqueux, claire ou légèrement jaunâtre Composition : hypochlorique de sodium (NaCLO), concentration variable 10-12% PH très basique Capacité : 1 L	
10	microplaques de 100 puits	Matériau : plastique polyéthylène ou PEHD Forme et dimension : rectangulaire ou cylindrique Capacité : 100 L Epaisseur : 30-100 microns	
11	Sodium borate,	Sac en matière plastique robuste pour un	

	decahydrate, reagent grade 500g	volume de 200L	
12	Sodium chloride, reagent grade 500g		
13	Tween 20, reagent grade 100ml	Stylos à billes style bic	
14	ProClin™ 950 50ml	En matière cartonnée d'un volume 3-5L	
15	Sodium caseinate, reagent grade 500g	Cadenas Matériau : corps en acier, laiton ou alliage de zinc Dimension : Variable (30 mm ,40mm) Type : à clé ou à combinaison	
16	ALCOOL MEDICAL ETHYLIQUE 1L	Matériau : acier inoxydable Forme : droite pour couper le papier Taille : 15 cm	
17	Coton hydrophyle 500 g	Bouteilles cassables stériles Matériau : polyéthylène basse densité (PEBD/LDPE) Capacité : selon le modèle (10ml, 30ml, 50ml ou 100 ml) Type flacon unidose à embout cassable stérilité à stérile, à usage unique	
18	pisette de 500 ML	Pipette micropipette, volume : variable 20-200uL (B100), Type : pipette automatique monocanal, Matériau : corps en plastique technique haute résistance avec composante internes en acier inoxydable	
19	scotchs	Microplaques de 100 puits Type : plaque de microtitration de laboratoire matériau : polystyrène transparent ou plastique médicale de haute qualité	
20	Stylo à billes PAQUET DE 100	Sodium borate decahydraté (Borax) formule chimique : Na₂B₄O₇·10H₂O Volume : Flacon 500g	
21	Boites de sécurité	Tween 20 (Polysorbate 20) qualité réactif formule chimique : C₅₈H₁₁₄O₂₆ Flacon : 100ml Aspect : liquide visqueux transparent à légèrement jaunâtre matériau : tensioactif non ionique dérivé du sorbitan et de l'acide laurique	
22	Cadenas	ProClin™ 950 50ml (conservateur /préservateur pour réactifs) Flacon : 50ml type : agent de conservation antimicrobien pour solution et réactifs de laboratoire Aspect : solution liquide claire	
23	Paires de ciseaux LAUREAT 14CM BTE/12	Caseinate de Sodium qualité réactif Flacon de 500 g Aspect : poudre blanche à blanc crème Matériau : protéine de lait (sel de sodium de la caséine)	
Seuil de validation du critère : au moins 16 oui sur 23 des sous critères pour obtenir un oui POUR LE LOT 05			

CRITÈRES ESSENTIELS

L'évaluation des critères essentiels ou relatifs à la qualification des Soumissionnaires portera sur :

N°	Rubrique	Oui/Non
1	La présentation de l'offre	
	Séparation des enveloppes (Pièces administratives, offre technique et offre financière)	
	Existence de sommaires et pièces dans l'ordre des sommaires	
	Intercalaire de couleur	
Seuil de validation du critère 1 : 2 oui sur 3 des sous critères pour obtenir un oui		
2	Référence du soumissionnaire dans le domaine de la fourniture du matériel médical au cours des trois (03) dernières années (2025,2024,2023) (au moins deux (02) références d'un montant cumulé de dix millions (10 000 000) au cours des trois (03) dernières années) ;	
	Copies des premières et dernières pages du contrat	
	PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage	
	Seuil de validation du critère 2 : 2 oui sur 2 des sous critères pour obtenir un oui	
3	Référence spécifique du soumissionnaire dans le domaine de la fourniture des médicaments et/ou test au cours des trois dernières années (2025, 2024,2023) d'au moins 40% du montant prévisionnel du projet ;	
	Copies des premières et dernières pages du contrat	
	PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage	
	Seuil de validation du critère 3 : 2 oui sur 2 des sous critères pour obtenir un oui	
4	Attestation de capacité financière	
	Une attestation de capacité financière délivrée par une institution financière de premier ordre agréée au Cameroun d'au moins 50% du budget prévisionnel	
Seuil de validation du critère 3 : 1 oui sur 1 des sous critères pour obtenir un oui		
5	Preuve d'acceptation des conditions du marché	
	Le CCAP du DAO paraphé sur chaque page, cachetés, datés, signés avec la mention « lu et approuvé » du soumissionnaire à la dernière page.	
	Les Spécifications Techniques (ST) du DAO paraphé sur chaque page, cachetés, datés, signés avec la mention « lu et approuvé » du soumissionnaire à la dernière page.	
Seuil de validation du critère 4 : 2 oui sur 2 des sous critères pour obtenir un oui		
6	Planning et délai de livraison de maximum de trois (03) mois	
	Planning de livraison	
	Calendrier et Délai de livraison n'excédant pas trois (03) mois	
Seuil de validation du critère 5 : 2 oui sur 2 des sous critères pour obtenir un oui		
7	Engagement de fournir des intrants et tests de date de péremption d'au moins un an	
	Présence de l'engagement sur l'honneur de fournir des médicaments et/ou tests de date de péremption d'au moins un an	
Seuil de validation du critère 6 : 1 oui sur 1 des sous critères pour obtenir un oui		

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

**N°028/D13-349 /AONO/MINSANTE/CIPM/2025
RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS, TESTS RAPIDES ET
ACHATS DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LE COMPTE DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
ET LA FILARIOSE LYMPHATIQUE, EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION-EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 41 32 26 00 00 24 07 40 36 13 13

PIECE N°16 :

PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

SEPTEMBRE 2026

LA PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

Pour soumissionner en ligne, le prestataire doit suivre les quatre étapes ci-après :

Étape 1 : Enregistrement de l'Entreprise dans la plateforme COLEPS :

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontratcs.cm> ;
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* » et renseigner minutieusement le formulaire de demande ;
- Imprimer le formulaire de demande renseigné et généré par le système ;
- Faire signer le formulaire de demande par le Chef de Structure et y apposer le cachet de l'entreprise ;
- Déposer le formulaire dûment renseigné et formalisé au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 - i) Photocopie d'une Attestation de Non Faillite (datant de moins de 3 mois) ;
 - ii) Photocopie du Registre de Commerce ;
 - iii) Photocopie de la Domiciliation Bancaire ;
 - iv) Photocopie de l'Attestation de Conformité Fiscale (datant de moins de 03 mois).

Étape 2 : Acquisition du Certificat Électronique

- Retirer le formulaire de Demande de Certificat disponible au MINMAP ou le télécharger sur le site de l'ANTIC à l'adresse <http://www.camgovca.cm> dans la rubrique « *Demande de Certificats (Entreprise)* » ;
- Remplir le formulaire et le déposer au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 - i) Reçu de paiement des frais d'acquisition de Certificat Électronique d'un montant de 50.000 FCFA à verser dans le compte de l'ANTIC auprès de SCB Cameroun sous le numéro 10002 00031 12493593150 94 ;
 - ii) Une Photocopie de la CNI du demandeur du certificat.
- S'enrôler auprès de l'opérateur MINMAP et récupérer le récépissé de demande de Certificat ;
- Se connecter à l'adresse <http://www.camgovca.cm/fr/operations-certificats.html> et télécharger dans un support amovible (vierge) le Certificat Électronique à partir des informations (Numéro de référence et Code d'autorisation) contenues dans le récépissé (Bien conserver le mot de passe pour les connexions à COLEPS).

Étape 3 : Enregistrement du Certificat Électronique dans COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontratcs.cm> ;
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* », puis la rubrique « *Enregistrement nouveau / Certificat supplémentaire* » ; identifier l'entreprise à partir du numéro de Registre de Commerce, puis ajouter le Certificat après avoir minutieusement renseigné le formulaire.

Assistance technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 237 084/677 006 110 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.